

RAPPORT D'ACTIVITE 2015





Résidents d'hier

et d'aujourd'hui

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1- Les jeunes accueillis dans le parc Habitat Jeunes de l'association en 2015	4
2- La gamme « Habitat Jeunes » de l'Association en 2014	12
2-1 Le FJT Henri Fontaine – le vaisseau amiral de 111 logements	13
2-2 Les micro-résidences FJT – un concept novateur (7 résidences – 63 logements)	13
2-3 La sous location de logements dans le parc diffus – l'intermédiation locative	14
2-4 Le parc de logements temporaires – une initiative partenariale locale et originale	14
2-5 Les logements destinés à des jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance	14
3 – Les actions auprès des jeunes	15
5 Les actions aupres des jeunes	13
3-1 L'accompagnement individuel des jeunes résidents	15
3-2 Participation et dynamiques collectives (volet animation)	24
3-3 L'accompagnement auprès des autres jeunes	31
5 5 2 decompagnement dapies des daties jeunes	51
4- Le développement territorial et l'animation partenariale	39
4-1 Les projets de développement d'une offre adaptée aux besoins des jeunes	39
4-2 La co-animation du groupe « logement des jeunes » du PDALHPD	40
4-3 La mobilisation du parc privé : l'animation d'un service de médiation locative	40
5- La restauration associative	43
	42
5-1 Le restaurant associatif – données générales 5-2 La fréquentation et le respect de l'instruction fiscale	43
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	44 46
5-3 La Haute Qualité Alimentaire	46 47
5-4 Les procédures et les contrôles	47 47
5-5 La gamme de restauration(s)	
5-6 Les actions collectives « alimentation »	47
QUELQUES MOTS DE CONCLUSION	50

INTRODUCTION

L'Association Jeunesse et Habitat est organisée en trois services avec de fortes mutualisations entre eux. Le « navire amiral » de l'association est un **foyer des jeunes travailleurs** de 111 logements. Il porte l'administration générale de l'association et les dynamiques socio éducatives propres à la résidence.

Le **Restaurant Associatif** est géré par un chef de restauration. Le pilotage et le développement sont portés par une partie de l'équipe de direction.

D'autres fonctions supports sont assurées par l'administration générale.

Le n°24 de la rue Bernard Palissy abrite le **Service Logement Jeunes**, animé par une responsable de service. Doté de l'ensemble des missions d'un CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes), le SLJ accueille et accompagne tous les jeunes à la recherche d'un logement, effectue des missions d'accompagnement social lié au logement et gère le parc de logements «hors les murs » de l'association.

Quelques mots sur les faits saillants de l'année ...

Dans le **champ des ressources humaines**, après le fort renouvellement du personnel survenu en 2014, cette année a été consacrée à stabiliser notre fonctionnement avec l'arrivée de cinq nouveaux salariés.

Les réflexions et les actions relatives à notre **développement** se sont poursuivies.

- nous avons ouvert notre nouvelle résidence de Joué lès Tours en juillet, inaugurée en octobre. Elle vient compléter notre offre dans cette ville.
- les travaux de « l'Hôtel de l'Alternance » ont débuté en juillet. Nous continuons d'espérer une livraison en septembre 2016.
- cet été encore, nous avons repris les activités de l'association « un Toit en Partage » qui propose à des jeunes d'habiter chez des seniors dans le cadre d'un protocole d'accueil intergénérationnel. Cette activité a concerné 13 binômes en 2015 et pourrait se développer dans les prochaines années.
- les actions menées pour asseoir le fonctionnement du **restaurant associatif** ont été nombreuses et devraient porter leurs fruits en 2016.

Cette année encore, l'Association a fêté son **70**ème anniversaire. Ce fût une belle occasion pour réunir les résidents, anciens et actuels, les administrateurs et les salariés pendant ce temps convivial qui a fait suite à l'Assemblée Générale annuelle. Une belle occasion également pour communiquer largement sur les actions de l'association.

Enfin, en 2013, nous avions mené la démarche d'auto évaluation qui nous avait conduit à adopter un plan d'amélioration continue. En décembre 2014, nous avions fait réaliser notre évaluation externe par un auditeur qui nous a remis son rapport en juin 2015. Le comité de pilotage de la démarche d'évaluation se réunira au début de l'année 2016 pour actualiser le plan d'amélioration.

Appuyées par l'exécutif de l'association, la direction et les équipes ont mené les actions en cohérence avec les objectifs fixés par la gouvernance dans le cadre du **Projet Associatif 2015-2020.**

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport d'activité

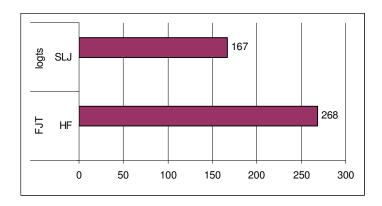
Le Directeur Général CI GARCERA

1- Les jeunes accueillis dans le parc Habitat Jeunes de l'association en 2015

Ces statistiques, relatives à l'occupation du parc de logements gérés par l'Association intègrent les informations relatives :

- aux jeunes hébergés sur le site principal de l'association FJT « Henri Fontaine »
- à ceux résidant dans nos 7 résidences (rue Traversière et rue René Prie à Tours, Joué lès Tours, Montlouis sur Loire, Montbazon, La Riche et Langeais) ainsi que dans les logements pris en sous location dans le parc public : dispositif « Foyer Soleil » (toutes sous-locations confondues)
- aux jeunes hébergés dans le cadre du dispositif « logements temporaires »





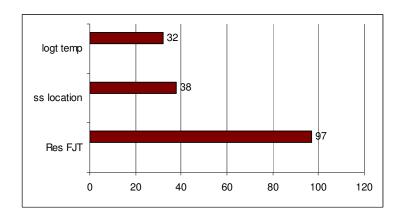
268 jeunes auront été accueillis au FJT Henri Fontaine contre 206 l'an passé (présents au 31/12 et entrés dans l'année). Nous revenons à des chiffres plus proches de ceux des dernières années (248 en 2013 par exemple) Parmi eux, 65 ont réalisé un séjour fractionné, soit 24% (25% en 2014). Ces jeunes sont apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle et peuvent effectuer plusieurs séjours, jusqu'à 10 pour certains jeunes. La plupart des séjours fractionnés sont le fait de jeunes accueillis dans le cadre de conventions avec le CFA de la Propreté (l'INHNI) et celui du Médicament (IMT).

Cette année, le taux d'occupation aura été de 87% (90% l'an passé). Un peu plus faible que les autres années.

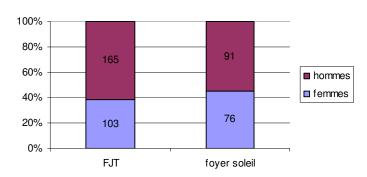
167 ménages (114 l'an passé) ont été accueillis dans la gamme de logements gérée par le Service Logement Jeunes. Le taux d'occupation des 7 résidences FJT aura été de 91% (**90% en 2014**). Un bon taux d'occupation qui intègre notre nouvelle résidence de Joué lès Tours en cours d'année.

Les logements du parc spécifique (logements temporaires, logements d'insertion, résidence Saint Sauveur) ont conservé un bon taux d'occupation, proche de 90%, mais plus faible que l'an passé (95%). En revanche, l'occupation des logements de l'Aide Sociale à l'Enfance continue de chuter (58%). Depuis quatre ans nous alertions, sans succès, le Conseil Général sur cette sous occupation préoccupante. Ceci d'autant que la collectivité finance intégralement les loyers. En ce début d'année 2016, il semblerait que la nouvelle direction souhaite prendre des dispositions quant à ce dispositif.

Répartition des accueils dans le parc géré par le Service Logement Jeunes



Répartition Hommes / Femmes

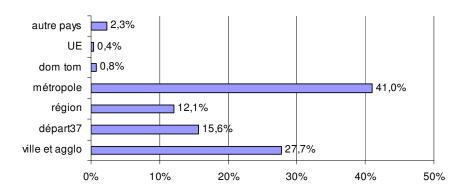


Au FJT Henri Fontaine, la répartition hommes / femmes se situe dans les mêmes moyennes que les années passées avec **38% de jeunes filles**. (39% en 2014) Des données classiques que l'on retrouve sur le plan régional et national.

Hors collectif, les rapports se resserrent. En sous location et résidences, l'autonomie résidentielle proposée, après avoir été davantage attractive pour les jeunes filles que pour les jeunes hommes tendait à rejoindre le rapport connu en FJT depuis quelques années. Ils semblerait que l'on se dirige de nouveau vers la parité : **46% de jeunes filles** (41% en 2014, 43% en 2013 et 45% en 2012).

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS

Les origines résidentielles des jeunes entrés en 2015

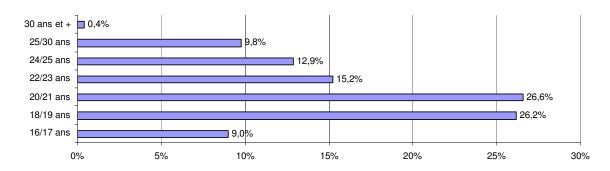


Les mobilités observées s'opèrent majoritairement hors département. Un peu plus de 43% des jeunes sont originaires de l'Indre et Loire. Ces chiffres sont stables depuis quelques années. Ces mobilités de proximité concernent des jeunes en fin de parcours institutionnels ou en situation de décohabitation. Il s'agit également de quelques apprentis mineurs.

41% des jeunes sont issus d'autres territoires métropolitains que la région Centre – Val de Loire (35% en 2014). Ce chiffre est important, mais classique dans notre association qui accueille de nombreux apprentis pendant leur période de formation dans les CFA très spécialisés de l'agglomération (médicament, ascenseurs, propreté ...).

Et enfin, un nombre stable de jeunes stagiaires ou en SVE (volontaires européens) étrangers : **3.5** % de la population (3% l'an passé)

L'âge des jeunes, à leur arrivée en 2015



Assez peu d'évolutions, par rapport à 2014, concernant la pyramide des âges des jeunes à l'entrée.

Les jeunes âgés : de moins de 18 ans sont 9% (7% en 2014)

de 18 à 21 ans, 52.8% (48.7% en 2014)

de 22 à 25 ans, 28.1 % (33.5% en 2014)

de 25 ans à 30 ans, 10.2% (10.4% l'an passé)

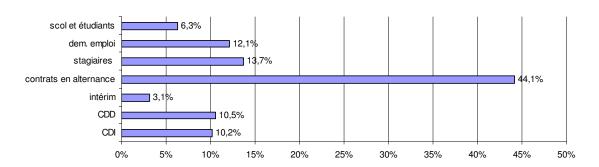
Alors que la tranche d'âge supérieure à 25 ans est de 20% au niveau national, elle est, ici, d'un peu plus de 10%.

Le pourcentage de mineurs augmente légèrement malgré avec une baisse des prises en charges des mineurs étrangers isolés de l'Aide Sociale à l'Enfance)

La moyenne d'âge est toujours d'un peu plus de 20 ans (23 ans sur le plan national)

LES ACTIVITES ET LES RESSOURCES DES JEUNES, A L'ENTREE EN 2014

Les statuts d'activité



Le nombre des jeunes titulaires d'un contrat de travail à leur arrivée (CDI, CDD, intérim) est stable : **23.8%** (25.7% en 2014, 22.3% en 2013 et 18.8% en 2012). Les CDI seuls (à l'entrée toujours) représentent **10.2%** de la population (7% en 2014). Ce type de contrat est depuis longtemps l'exception.

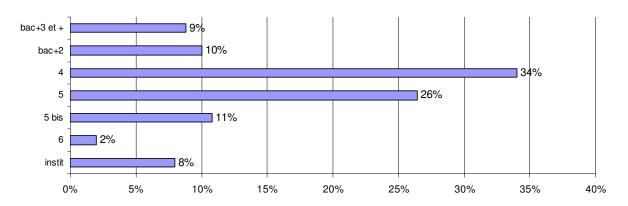
Les jeunes titulaires d'un contrat de travail en alternance (essentiellement des apprentis) forment une part prépondérante des accueils : 44% idem en 2014, 49.2% en 2013 et 41.2 % en 2012.

La souplesse de notre organisation, la capacité à nous adapter aux rythmes hebdomadaires des jeunes et les conventions que nous concluons avec les CFA contribuent à cet accroissement.

Les jeunes en situation d'insertion professionnelle (stagiaires et demandeurs d'emploi) forment 25.8% du public accueilli, un chiffre en légère augmentation.

Il est important de préciser que ces situations d'activité sont celles relevées à l'entrée. De nombreux et rapides changements rythment très souvent les parcours des jeunes.

Les niveaux de fin de scolarité des jeunes



Chaque année, le niveau scolaire des jeunes accueillis connaît certaines fluctuations.

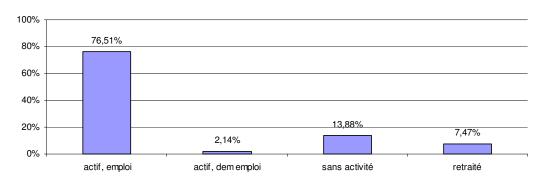
En 2015, ils sont **53%** à avoir obtenu le **baccalauréat** ou son niveau (48% en 2014).

A noter une toujours forte proportion de jeunes sortant d'institutions spécialisées en 2015 ou disposant d'un très faible niveau de qualification (infra 5).

Les différents dispositifs d'accueil gérés par l'association continuent donc de s'appuyer sur la diversité des situations de jeunesse, générant une véritable richesse par le brassage des situations.

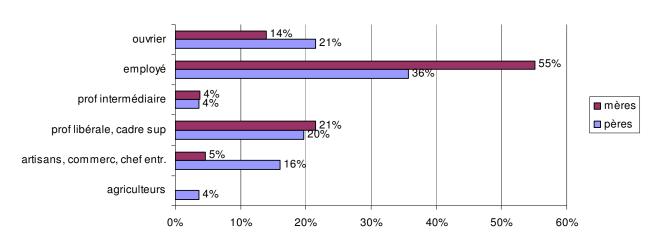
L'UNIVERS FAMILIAL DES JEUNES

Les activités des parents



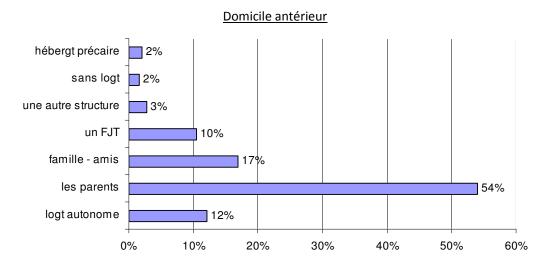
Les parents des jeunes accueillis occupent très majoritairement une activité professionnelle.

CSP des parents actifs

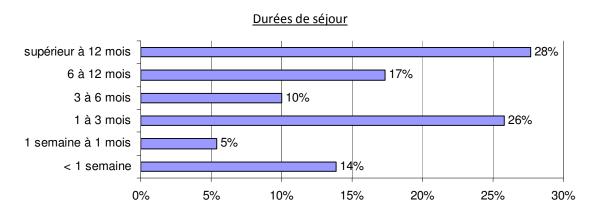


De façon traditionnelle, les jeunes accueillis dans les associations Habitat Jeunes étaient les enfants d'employés et d'ouvriers. Depuis quelques années, nous constatons une ouverture plus importante vers les classes moyennes et supérieures.

DOMICILE ANTERIEUR, DUREE DE SEJOUR ET DEPART



Les jeunes sont peu nombreux à quitter un logement autonome pour intégrer l'un des nôtres. Le domicile parental reste majoritaire. Cet indicateur est à relier au jeune âge des résidents à l'entrée (20 ans) et à leurs statuts d'activité (une majorité d'apprenants et de jeunes en insertion)



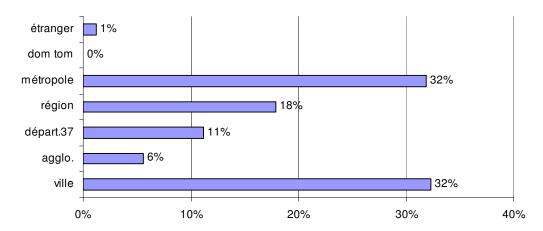
La durée moyenne de séjour ne peut pas être calculée avec le système d'information dont nous disposons en raison des nombreux séjours séquencés ou fractionnés. Afin d'éviter des doublons dans les analyses, seul l'un des séjours est pris en compte.

Considérant cette particularité qui concerne exclusivement le FJT Henri Fontaine, la durée moyenne aura été de 6 mois dans cet établissement (8.8 mois en 2014, 5.6 mois en 2013 et 4.3 mois en 2012) et de 18.4 mois (15.9 mois l'an passé et 14 mois en 2013) pour les autres logements gérés par l'association (en augmentation également). Néanmoins, comme le montre assez explicitement le graphique, les durées de séjour sont très contrastées.

Les durées de fréquentation inférieures sont constatées sur le site Henri Fontaine du fait d'une typologie de logements (un majorité de chambres) adaptée aux courts séjours.

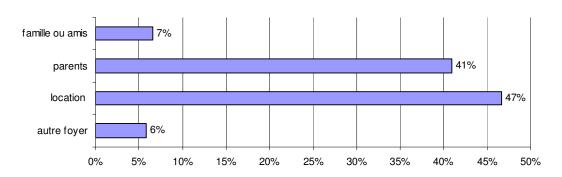
Les séjours les plus longs sont constatés dans le parc géré par le Service Logement Jeunes.

Destination après leur départ



Nous continuons d'observer deux types de trajectoires assez équilibrés. Le premier est relatif à l'installation des jeunes dans le territoire à leur sortie. Elle concerne **49% des jeunes** (44% en 2014). Le second est le retour au domicile parental à l'issue du contrat de travail ou de la formation et concerne **51% des jeunes** (55% l'an passé)

Le type de logement à la sortie



Sans surprise, ce graphique correspond aux destinations observées plus haut.

Les logements de la gamme Habitat Jeunes gérée par l'Association Jeunesse et Habitat sont « des tremplins » vers l'autonomie résidentielle, mais forment également une étape intéressante dans les parcours résidentiels de jeunes qui peuvent vivre plusieurs périodes de décohabitation parentale. Les anciens schémas s'estompent.



LES REPONSES AUX DEMANDES DE LOGEMENT

FJT Henri Fontaine

170 dossiers déposés en 2015 (156 en 2014)

- 34 dossiers ont été annulés (76 en 2014) : 8 ne donnent pas suite, 11 ont changé de projet, 12 ont trouvé un logement ailleurs et 2 n'avaient pas de ressources suffisantes ; 1 demande n'a pu être satisfaite au moment demandé.
- 76 résidents sont entrés pour la 1^{ère} fois au FJT contre 69 en 2014
- 6 dossiers ont été transmis au SLJ
- 18 dossiers étaient en cours de traitement au 31 décembre 2014.

Parc géré par le Service Logement Jeunes

93 dossiers ont été déposés en 2015 (135 en 2014).

L'écart important s'explique par la nouvelle organisation du service sur l'année 2015 complète : tout dossier de demande de logement passe désormais par un diagnostic de situation exercé par un conseil habitat. Ceci permet de réaliser un premier diagnostic et d'orienter au mieux la demande. N'arrivent ainsi jusqu'à la gestion

- 60 ont intégré le parc du SLJ du 01/01/2015 au 31/12/2015 (64 en 2014).
- 14 demandes ont été annulées du fait d'une autre solution logement trouvée :
 - 1 a trouvé une solution auprès du CROUS,

locative que les demandes qui semblent en adéquation avec notre offre :

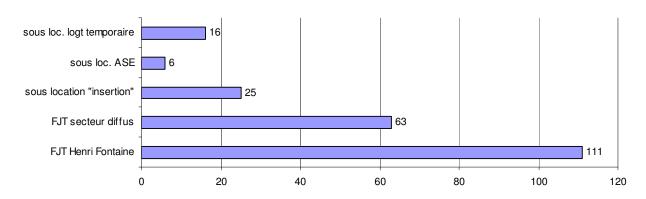
- 4 attributions dans le parc public, suite à l'accompagnement réalisé dans le cadre de l'AIOA,
- 8 ont trouvé par leurs propres moyens dans le parc privé,
- 1 dossier a été transmis au FJT Henri Fontaine
- 13 demandes n'ont pas abouti :
 - 1 a vu son projet différé,
 - 2 ont trouvé le logement proposé trop petit et/ou non adapté et l'ont refusé,
 - 5 ont abandonné, soit parce qu'ils conservaient leur hébergement actuel et continuaient pour certains à faire les trajets, soit parce qu'un projet professionnel ne s'est pas concrétisé, ou encore que nous n'avons plus eu de leurs nouvelles malgré nos relances.
 - 4 ont été redirigés vers l'AIOA pour une autre orientation (ressources ou autonomie insuffisantes)
 - 1 refus en commission d'attribution en raison d'une dette locative dans un autre FJT.
- 6 dossiers étaient encore en cours au 31/12/2015.

2- La gamme « Habitat Jeunes » de l'Association en 2015

Cette gamme de logements a été constituée avec le temps pour répondre aux besoins ou attentes diversifiés des jeunes en mobilité formative, professionnelle ou sociale dans le territoire.

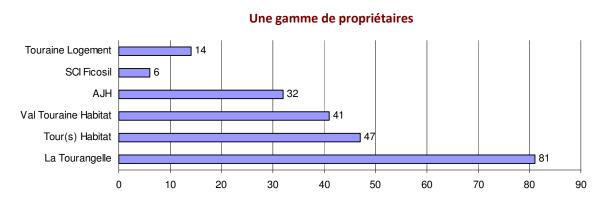
La diversification de l'offre croise plusieurs enjeux : répartition géographique, type de logement, type d'accompagnement, degré d'autonomie ...

DONNEES GENERALES
Au 31 décembre 2015, l'Association gérait un parc de 221 logements



Nous présentons cette gamme avec une entrée de type « dispositifs », davantage explicite pour nos partenaires.

A noter que temporairement, la résidence située rue René de Prie à Tours a été désaffectée dans l'attente de travaux importants de réhabilitation. Ses 4 logements ne figurent plus dans cette liste.



La Tourangelle d'HLM, par bail emphytéotique, bénéficie de droits immobiliers réels sur 79 des 111 logements du site « Henri Fontaine ».

2-1 Le FJT Henri Fontaine – le vaisseau amiral de 111 logements

Siège administratif et opérationnel de l'association, la résidence Henri Fontaine (agrément résidence sociale) est l'acception classique d'un foyer des jeunes travailleurs : 101 chambres de 15 à 18 m² et 10 studios avec des espaces collectifs généreux et une restauration ouverte aux adhérents non résidents.

Située dans l'hyper centre de Tours, face à la Préfecture et à deux pas de la Gare, de l'Hôtel de Ville, et du Centre Administratif, la résidence est une véritable ressource pour les jeunes primo arrivants dans l'agglomération, les apprenants en formation par alternance ou encore les jeunes sous tutelle institutionnelle dont les autorités connaissent l'accompagnement quotidien qui peut y être effectué.

- accueil des jeunes de 16 à 25 ans
- les logements sont meublés.
- les jeunes ont la possibilité de prendre leurs repas au restaurant de l'association ou de les confectionner dans la cuisine partagée.
- une présence 24h sur 24h est assurée
- taux d'occupation en 2015 : 87% (-3 points)

Les principaux espaces collectifs :

- l'espace résidents : vaste salle à colombage de 190 m² avec bar, baby foot, billard, ordinateurs en ligne, documentation et possibilité d'y tenir des réunions en journée (ou spectacles en soirée)
- la cuisine partagée (30m²), adossée à l'espace résident, permet aux jeunes de confectionner leurs repas dans un local approprié avec du matériel adapté. Elle permet aussi l'exercice d'ateliers culinaires avec les jeunes.
- la salle de sport, 100 m² aménagés pour l'exercice physique (matériel de salle, boxe, mur d'escalade, tennis de table)
- une salle de réunion polyvalente de 210 m²
- une petite salle de réunion (ou salle de répétition musicale) de 25 m²
- une salle de restaurant de 460 m²

La résidence Henri Fontaine est gérée par l'administration générale de l'Association Jeunesse et Habitat.

Les autres logements de la gamme sont **gérés par le Service Logement Jeunes** de l'association et accueillent les jeunes de 16 à 30 ans : tous les jeunes peuvent bénéficier des services proposés au siège de l'Association.

2-2 <u>Les micro-résidences FJT – un concept novateur (7 résidences – 63 logements)</u>

Ce concept, initié en région Centre – Val de Loire en 2004 par l'Association, consiste à proposer un logement autonome meublé de 20 m² à 45m² dans une petite résidence (agrément Résidence Sociale et Foyer des Jeunes Travailleurs). L'idée étant de mailler le territoire départemental d'unités de ce type.

En 2015, l'association gère :

- la résidence place Sainte Anne à LA RICHE (7 logements) taux d'occupation = 92% (idem 2014)
- la résidence rue du Comte de Mons à **JOUE LES TOURS** (12 logements) taux d'occupation = 94% (idem)
- la résidence de l'Est Tourangeau à **MONTLOUIS SUR LOIRE** (10 logements) avec locaux collectifs— taux d'occupation = 91% (+ 1 pts)
- la résidence rue Traversière à TOURS (12 logements) taux d'occupation = 94% (- 1 pts))
- la résidence Georges Guérin à MONTBAZON (10 logements) taux d'occupation = 89%
- la résidence Habitat Jeunes « Loire Nature » à LANGEAIS (7 logements) taux d'occupation = 92%
- la résidence « Comte de Mons 2 » à JOUE LES TOURS (5 logements) livrée en juillet 2015

2-3 <u>La sous location de logements dans le parc diffus – l'intermédiation locative</u>

24 logements composent ce parc dont les propriétaires bailleurs représentent l'essentiel du monde HLM de notre département.

La création et le développement de ce parc répondent à plusieurs objectifs :

- permettre à des jeunes d'expérimenter l'autonomie résidentielle dans un cadre accompagné,
- mettre à disposition un logement autonome à des jeunes pouvant en assumer la charge et la bonne occupation sans pour autant avoir les moyens d'accéder à un bail de droit commun,
- contribuer au maillage territorial par quelques unités répondant à des besoins spécifiques,
- participer aux opérations de renouvellement urbain par la prise en gestion temporaire d'immeubles préemptés en vue d'opérations ultérieures
- Pour le volet « autonomie accompagnée» de la démarche, nous disposions de 4 logements rue René de Prie à proximité du siège de l'association (jusqu'en juillet) et de 3 autres, place Coty à Tours Nord et à Saint Pierre des Corps. Les logements de la rue René de Prie doivent faire l'objet de travaux lourds.
- Pour le volet « territoire », cette année, aucune demande n'a émané d'une localité autre que celles dans les lesquelles nous sommes déjà implantés,
- Et enfin, pour la dimension « renouvellement urbain », nous prenons progressivement en gestion l'ancienne « maison Villatte », située au rond point Saint Sauveur à Pont de Cher. Au 31 décembre, nous proposions à la location 21 logements, non meublés, avec des loyers bon marché (logements non conventionnés)

Tous programmes confondus, le taux d'occupation aura été de 90 % en 2015

2-4 <u>Le parc des logements temporaires - une initiative partenariale locale et</u> originale

Issu d'un dispositif déjà ancien en Indre et Loire, le parc dédié à cette initiative est de **16 logements** majoritairement situés dans les quartiers d'habitat social de Tours (Sanitas, Les Fontaines)

Composé de logements de taille moyenne, ce parc est destiné à accueillir des ménages en plus grande difficulté, de 18 à 30 ans, souvent avec des enfants et orientés par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO). Cette instance réunit, autour des services de l'Etat et du Conseil Départemental, les acteurs de l'insertion par le logement ainsi que les bailleurs sociaux.

Taux d'occupation de 86 % en 2015 (94% en 2014)

2-5 <u>Les logements destinés à des jeunes majeurs de l'ASE – une coopération qui a pu</u> être davantage efficace

Fruit d'une collaboration également ancienne entre le Conseil Départemental et l'association, ces **6 logements** sont destinés à accueillir des jeunes majeurs, de 18 à 21 ans, afin de les accompagner dans un processus d'autonomie résidentielle.

Toutes les propositions d'admission émanent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce dispositif, pourtant innovant, est clairement en baisse de régime. Nos interpellations régulières vont peut être demain porter leurs fruits.

Taux d'occupation de 58 % en 2014 (65% en 2014)

3- Les actions auprès des jeunes

L'association puise ses modes d'intervention dans les deux champs culturels de ses origines : l'action sociale et l'éducation populaire.

Nous adhérons à la Charte de l'Union nationale pour l'habitat des jeunes qui notamment affirme :

« Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.

Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.

Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics.

C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité. »

Cet extrait de la Charte de l'UNHAJ éclaire sur la posture qui doit être adoptée par les intervenants socio éducatifs comme par l'ensemble du personnel de l'association.

C'est à partir de ces fondamentaux que les actions auprès des jeunes sont développées.

Les équipes sont donc de manière permanente attentives au brassage des multiples situations de jeunesse, et tout comme les jeunes, aux rencontres, découvertes, expérimentations... L'Habitat, c'est aussi utiliser le logement comme levier d'insertion, comme outil d'ouverture vers l'extérieur, l'Association met ainsi un certain nombre d'actions en place autour de la vie quotidienne, la restauration, le bien être, la mobilité, l'emploi, la formation, les loisirs, la culture... AJH représente bien souvent une étape déterminante dans le parcours résidentiel des jeunes avec pour point de mire, le logement autonome et pour ambition, contribuer à leur socialisation.

3-1 L'accompagnement individuel des jeunes résidents

LE SUIVI SOCIO EDUCATIF (résidence Henri Fontaine)

L'accueil est le préalable indispensable à l'accompagnement et à la bonne intégration des jeunes. Il est organisé en deux temps. Tout d'abord, le jour de l'arrivée, un accueil administratif est réalisé. Il permet de découvrir le logement, signer le contrat de résidence ou de bail, réaliser l'état des lieux... Ensuite environ 15 jours après son arrivée, le jeune hébergé reçoit une invitation pour un entretien « second accueil » avec un membre de l'équipe socio-éducative. Cette rencontre dure environ ¾ d'heure et permet d'échanger sur la qualité des services, sur le logement ou sur les espaces collectifs. La suite de l'entretien porte sur le projet professionnel et le projet de vie du résident pour envisager, au besoin, un accompagnement individualisé. L'entretien se termine sur les attentes individuelles ou collectives du jeune. En 2015, l'arrivée en septembre d'une nouvelle chargée d'accueil a nécessité un temps d'adaptation pour former la personne à l'accueil administratif.

L'accompagnement des résidents se fait par un travail au quotidien qui nécessite un état de veille permanent. L'ensemble du personnel de l'association est mobilisé sur cette tâche de veille, en plus de l'équipe éducative. En effet, que ce soit le personnel à l'accueil, le personnel d'entretien, les agents de surveillance... tous sont amenés à discuter avec les résidents, à les voir vivre et ainsi repérer les premiers signes d'exclusion, de repli sur soi ou encore d'agressivité. Une fois le problème identifié, l'équipe éducative met en place un accompagnement qui va s'appuyer sur les acteurs présents dans la vie du résident (famille, éducateur, tuteur) et sur un réseau de partenaires.

En 2015, nous avons accompagné plus particulièrement **87 jeunes** hébergés au FJT. La proportion de ces jeunes reste constante d'année en année. De même, les grandes problématiques qui nécessitent un accompagnement se retrouvent.

- La gestion du budget est souvent difficile pour les résidents. L'arrivée au FJT est une période de chamboulement dans leur vie : nouvelle activité, nouveaux frais (transport, nourriture, téléphone...). Un accompagnement est alors nécessaire pour expliquer les priorités et se rendre compte de la valeur des choses. Pour faire face à une recrudescence des impayés, la garantie des loyers est sollicitée systématiquement auprès de notre partenaire CIL Val de Loire depuis avril 2015. Cela doit permettre de responsabiliser les jeunes, et s'il y a lieu en dernier recours de mobiliser cette garantie en cas de dettes. Néanmoins, c'est d'abord la démarche éducative qui prime avant la mobilisation de la garantie.
- L'accompagnement dans la recherche d'un emploi est une attention constante. Les ruptures avec les employeurs pour les apprentis, ou les fins de contrats mettent bien souvent en péril l'hébergement et viennent fragiliser des situations parfois complexes de rupture familiale. Le lien avec la conseillère Mission Locale de l'association est systématiquement fait pour les jeunes repérés comme étant plus fragiles dans l'insertion professionnelle.
- Certains jeunes qui ont été repérés avec un « mal être » ont été réorientés vers des partenaires santé, ou vers des professionnels de santé. Certains d'en eux ont du être hospitalisés pour des séjours plus ou moins longs.
- Le problème des addictions (alcool, drogues, tabac, jeux vidéos...) fait également parti des thématiques que nous repérons sur les situations des résidents. Ces addictions sont sources de problèmes de santé pour les jeunes mais également les déstabilisent sur leur vie personnelle, sociale et professionnelle. Nous travaillons avec nos partenaires pour aborder ces thèmes.

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES ASSOCIATIF

Afin de soutenir les situations de jeunes hébergés les plus en difficultés, l'association gère un fonds d'aides pris sur ses fonds propres.

En 2015, **31** aides ont été attribuées pour un total de **1620** € en dons et **229** € en prêts. Le nombre de ces aides est en baisse par rapport à l'année dernière (-8%).

Cette année encore, la majorité des aides de dépannage a été allouée pour des aides alimentaires. Pour les autres aides nous sommes sur de l'aide à l'achat de produits d'hygiène ou de l'aide à la mobilité. A noter, quelques prêts ont été consentis essentiellement pour des jeunes de l'ASE et pour qui en urgence, il a fallu faire l'avance d'argent pour l'alimentation du week-end.

LA VEILLE SOCIALE REALISEE AUPRES DES JEUNES EN RESIDENCE OU EN SOUS LOCATION

Elle a pour objectifs de :

- Assurer un suivi global du jeune (administratif, éducatif, budgétaire, orientation sur les domaines de l'emploi, la santé, la famille ...) en maintenant un lien de proximité
- Prévenir les situations avant qu'elles ne se fragilisent
- Assurer le suivi du parcours locatif et administratif
- Orienter le jeune vers le partenaire concerné en fonction de la problématique repérée.
- Constituer le dossier d'Aide Personnalisée au Logement et en assurer le suivi.
- Maintenir le lien avec les différents acteurs du territoire.
- Assurer le relogement des jeunes, après évaluation du budget, du territoire recherché et des garanties possibles.

Précisons qu'en toute fin d'année 2014, dans le cadre du PDALPD, nous avions pris en gestion un logement, situé dans le quartier du Sanitas. Il est expérimental et à destination des jeunes sans ressources, sans hébergement ou hébergés de façon très précaire et pour qui une orientation vers un CHRS collectif n'est pas adaptée. Il permet de loger deux jeunes en colocation. Nous partons du principe, qu'associée à un accompagnement renforcé de la Mission locale de Touraine, la veille sociale que nous réalisons leur permettra d'accéder à des ressources via l'emploi ou la formation. En 2015, nous avons accueilli 4 jeunes sur ce dispositif. 2 ont accédé à un logement en résidence sociale de l'Association et 1 à un logement de droit commun dans le parc social accompagné d'une mesure ASLL.

La veille sociale est aussi levier des dynamiques collectives et inversement. Ainsi lors des entretiens individuels et grâce au Quoi de neuf « Anim' », nous associons systématiquement les jeunes des résidences extérieures aux animations réalisées sur la résidence Henri Fontaine, siège de l'association.

Cependant, cette année, nous avons porté plus spécifiquement deux projets :

- un atelier sur les impôts que nous réalisons chaque année
- un partenariat avec l'Agence Locale de l'Energies afin de sensibiliser les jeunes autour des économies d'énergie et du gaspillage. Dans ce cadre, nous avons mis en place 6 actions : 4 ateliers ont été proposés sur « la maîtrise des dépenses énergétiques et les éco-gestes », 2 de ces ateliers ont été réalisés au FJT et 2 ont été délocalisés sur les résidences de Saint Sauveur et Langeais. 1 ballade thermographique a été réalisée, cela a permis de mesurer les déperditions de chaleur sur la résidence René de Prie.

En 2016, nous mettrons vraisemblablement en place un atelier autour du tri des documents administratifs ainsi qu'un autre lié à la mobilité. Et nous innoverons avec un projet en partenariat avec le Centre des Jeunes Dirigeants...

Les permanences

Une prise de contact doit être faite au moins une fois par mois entre le jeune et l'accompagnatrice sociale. Celui-ci peut être réalisé par contact téléphonique, entretien au Service Logement Jeunes ou sur le logement.

Des permanences sont réalisées en binôme par la chargée de gestion locative et l'accompagnatrice sociale. Elles consistent en une visite sur chacune des résidences le lundi de 18 à 20h, et le jeudi de 14h à 17h00. Soit une fréquence d'une fois par mois sur chaque site. Nous avons intégré cette année la nouvelle résidence située à Joué-Lès-Tours.

Ces permanences présentent deux intérêts :

- Elles facilitent les rencontres avec les jeunes et préviennent des situations socialement tendues
- Elles permettent d'intervenir sur un éventuel problème technique au niveau des logements ou des parties communes de la résidence.

On constate que ces temps sont généralement attendus par les jeunes. La plupart d'entre eux nous font entrer sur le logement et seul un petit tiers préfère nous recevoir sur le seuil. Nos visites ne sont pas intrusives. Cela permet par ailleurs à l'équipe d'être présente régulièrement sur les résidences, de constater des problèmes particuliers d'entretien, de renouveler des baux, de voir l'environnement des jeunes et de créer une véritable proximité avec eux. De plus, la mise en place des nouveaux créneaux de permanences permet de répondre au mieux aux horaires décalés de certains jeunes.

C'est également dans ce contexte que des problèmes liés au bâti ont pu être détectés et résolus rapidement (fuite d'eau, problème d'ouverture de porte, chauffage...) et les interventions sur un problème d'ordre social ou même administratif ont pu être réalisées de façon plus réactive (traitement des dossiers CAF, explication de courriers, travail sur le relogement par l'accompagnatrice sociale...).

Ainsi, **92 permanences** ont eu lieu en 2015 (64 en 2014) permettant de rencontrer **311 jeunes** (324 en 2014), soit une moyenne de plus de **3 jeunes** par permanence (5 jeunes en 2014).

Cet écart concernant le nombre de permanences est du au fait que nous avons désormais instauré également une permanence l'après midi. On peut noter que nous rencontrons plus de jeunes lors des permanences en soirée.

En effet, sur les **47 permanences en soirée** nous avons rencontré **217 jeunes**. Alors que pour les **45 permanences effectuées en après-midi, seulement 94 jeunes** ont été vus. Ceci est lié aux activités professionnelles et/ou formatives des jeunes. Ils sont donc moins présents en journée.

Il est à préciser que l'activité de la veille sociale ne peut se mesurer uniquement avec les permanences car nombreux sont également les jeunes qui sont vus sur RDV au SLJ.

Quels objectifs et quels moyens ?:

La veille sociale implique de ne pas nous limiter à une démarche volontariste auprès de ceux qui montrent des difficultés, posent des problèmes de comportement ou oublient de régler leurs loyers mais de systématiser les contacts auprès de tous les jeunes. Certains jeunes, en effet, ne sont pas en impayés, n'ont pas de problèmes de comportement avérés mais pour autant se trouvent en difficulté.

La veille sociale implique de s'assurer que tout se passe bien dans le logement du jeune mais aussi dans son environnement. Elle a également pour finalité de les accompagner dans leur recherche de logement de droit commun. Le jeune est là pour une durée indéfinie mais néanmoins limitée, le travail de l'accompagnatrice sociale est également éducatif, l'objectif étant que le passage en résidence lui ait permis d'acquérir l'autonomie nécessaire pour intégrer un logement de droit commun.

De ces deux objectifs principaux découle une intervention individualisée et graduée en fonction des situations, de l'évolution du parcours du jeune et de sa demande. Le travail de partenariat reste donc primordial car il permet de réaliser des orientations de qualité vers les missions locales, les MDS, les associations spécialisées dans les interventions auprès des jeunes...

En 2015, nous avons maintenu notre partenariat sur le territoire de Langeais (rencontre lors de petits déjeuners professionnels) et développé celui sur le territoire de Montbazon lors des réunions partenariales à PISE.

Au cours de l'année 2015, comme pour l'année précédente, nous avons eu également à faire face à plusieurs situations qui se sont dégradées très rapidement du fait de la perte d'un emploi ou de la non reconduction d'un contrat. Nous avons alors largement dépassé la simple veille pour tendre vers une logique d'accompagnement permettant la sortie du logement dans les conditions les plus sereines possibles mais aussi la prise en compte de réelles problématiques sociales.

Les sorties des logements :

60 jeunes sont entrés au cours de l'année (64 en 2014) et 54 sont sortis pendant cette même période (44 en 2014).

Sur les départs :

- 16 ont reçu une attribution d'un logement autonome du parc public
- 15 ont accédé à un logement autonome du parc privé
- 10 sont retournés en famille
- 5 ont quitté le logement sans que l'on connaisse réellement leurs solutions (hébergement amical et/ou familial)
- 2 fin de contrat de bail suite au refus de l'orientation proposée
- 1 a bénéficié d'un hébergement lié à sa formation (hors département)
- 2 installations en couple dans le parc privé.
- 2 ont intégré une résidence sociale de l'Association (sorties du logement expérimental)
- 1 sortie dans un logement du réseau habitat jeunes

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LOGEMENT TEMPORAIRE

Cet accompagnement vise à accueillir des jeunes ayant des difficultés importantes à se loger et à mettre en place un accompagnement adapté et global leur permettant d'accéder à un logement de droit commun.

Dans ce cadre, en 2015, **nous avons accompagné 26 ménages, soit 31 adultes** (13 jeunes femmes et 18 jeunes hommes) **et 6 enfants.** Dès qu'un logement est disponible, nous accueillons rapidement le ménage orienté par la CUO (Commission Unique d'Orientation). Malgré cette réactivité, nous observons en 2015 un taux d'occupation de **86%** (94% en 2014). Deux raisons à cela : pour la première fois nous avons constaté que les orientations vers le Logement Temporaire étaient moindres. En effet, alors qu'il y avait les années précédentes une liste d'attente, en 2015, certains logements sont restés inoccupés quelques semaines avant une nouvelle orientation. De même, un de nos logements est inoccupé depuis le mois d'Août du fait d'une procédure d'expulsion car nous avons mis près de 5 mois à pouvoir récupérer les clés, après la prononciation du jugement.

Le contenu de l'accompagnement :

Les entretiens réguliers au domicile, au Service Logement Jeunes ou à l'extérieur (administrations, partenaires...) nous permettent de travailler les différents axes de l'insertion sociale et professionnelle. Ils sont contractualisés lors de la signature du contrat d'accompagnement. Outre un accompagnement individualisé dans la recherche d'un logement de droit commun, nos rencontres nous permettent de travailler les questions relatives au budget, à la santé, à l'insertion professionnelle, d'évaluer l'investissement dans ce logement, de clarifier les démarches et dossiers administratifs, d'aborder la relation à l'autre, de rechercher une solution de mobilité pour les déplacements liés à l'emploi...

En 2015, nous avons réitéré les **projets et les propositions d'animation** au sein de la structure collective du FJT. Cela nous a permis de rencontrer quelques ménages autour d'ateliers variés (Impôts, goûters de Noël, atelier budget...) et sur les temps fort de l'Association (fête de fin d'année, repas de Noël...). Cette année, nous avons spécifiquement porté un projet en partenariat avec Finances et Pédagogie, sur les questions budgétaires et de relations avec les banques (3 ateliers ont eu lieu dans ce cadre).

Les temps de médiation nécessaires à l'apaisement de conflits de couple ou de voisinage, la difficulté de la relation mère enfant, les conduites addictives, le manque d'estime de soi, l'isolement, les discriminations... sont autant de difficultés plus profondes qui ont parfois nécessité le renforcement du lien avec nos partenaires et l'orientation vers ces derniers. Nous observons depuis quelques années, une fragilisation des personnes accompagnées nécessitant des orientations vers l'Espace Santé Jeunes en accompagnant concrètement certains jeunes, ou encore vers Synergence 37. Les orientations vers les Restaurants du Cœur, les épiceries sociales, les demandes de bons alimentaires au CCAS, les colis alimentaires, les orientations vers les vestiaires, les demandes de FAJ et d'allocations mensuelles restent très régulières pour faire face à la précarisation des ressources et aux difficultés de gérer le quotidien.

Cette multiplicité des difficultés rencontrée par les usagers confirme l'importance de la globalité de l'accompagnement. La cohérence de notre travail s'inscrit aujourd'hui dans la **richesse de notre réseau partenarial.**

Profils des jeunes accompagnés :

Situation matrimoniale (à l'entrée dans le dispositif) :

	2015	2014
célibataire	73%	67%
famille monoparentale	8%	9.5%
couple avec un ou deux enfants	4%	14%
couple sans enfant	15%	9.5%

Le pourcentage de personnes isolées a augmenté en 2015 par rapport à l'année dernière.

La présence des enfants nécessite des accompagnements particuliers (ex : recherche de modes de garde, lien avec les puéricultrices et les assistantes sociales de secteur concernant la question de la protection de l'enfance).

Age du titulaire principal des ressources, à l'entrée :

	2015	2014
Les 18 – 21 ans	35%	29%
Les 22 – 25 ans	23%	52%
Les 26 -30 ans	38%	9.5%
Les plus de 30 ans	4%	9.5%

Nous constatons une forte augmentation des personnes accueillies âgées de plus de 26 ans. Néanmoins le pourcentage de jeunes âgés de moins de 26 ans demeure majoritaire (58%) et pose toujours la question de la solvabilité du jeune.

Les situations d'activité à l'entrée :

	2015	2014	
Bénéficiaire du RSA	46%	24%	
Salariés	27%	20%	
Demandeurs d'emploi indemnisés	4%	12%	
Stagiaires de la formation professionnelle	15%	28%	
Bénéficiaire de l'AAH		4%	
Sans ressources	8%	12%	

Il est à noter de nouveau une forte augmentation de personnes accueillies et bénéficiant du RSA, à cela s'ajoutent les personnes sans ressources à l'entrée dans le dispositif et qui ouvrent le droit pendant leur séjour en Logement Temporaire (ce fut le cas de deux ménages).

Désormais et ce depuis l'année 2014, nous réalisons la référence socio professionnelle pour les personnes accompagnées dans le cadre de la mesure ASLL en Logement Temporaire et bénéficiant du RSA. Nous avons ainsi signé **10 Contrat d'Engagements Réciproques** en 2015.

Le montant des ressources à l'entrée :

	2015
- de 514€ / personne	69%
Entre 514 et 800€ / personne	23%
Entre 800€ et 1140€ / personne	8%
+ de 1140€ / personne	0%

A noter que les enfants ne sont pas pris en compte dans le calcul de ces ressources.

Nous pouvons constater une grande majorité de personnes entrées dans le dispositif avec des revenus équivalents ou inférieurs au montant de RSA en 2015, celles-ci représentent d'ailleurs 42% des personnes accueillies.

Le passage dans ce dispositif permet de mettre à plat les situations administratives des ménages, ce qui provoque le déblocage de certains dossiers et l'ouverture de droits à certaines prestations. Les ressources à la sortie du dispositif sont, de manière générale, plus pérennes.

Données relatives à l'activité

Les prescripteurs :

	2015	2014	
MDS	38%	38%	
Mission Locale	8%	14%	
CCAS	4%	0%	
SLJ – AJH	23%	29%	
Autres	27%	19%	

En 2015, sous la rubrique « Autres », nous retrouvons les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Centre hospitalier Louis Sevestre, le Pôle Social et Médical de L'Entr'Aide Ouvrière et l'association COALLIA.

Les motifs de demandes de Logement Temporaire :

	2015
Hébergement familial ou amical	23%
Rupture conjugale ou familiale	19%
Sans aucune solution	46%
d'hébergement	
Logement précaire	4%
Fin de prise en charge ASE	8%

	2013	2014	
Absence de logement	60%	62%	
Séparation de couple	8%		
Rupture familiale	20%	29%	
Perte du logement	8%		
autre	4%	9%	

Les motifs ont été modifiés par rapport à l'année 2014 afin d'apporter plus de précisions sur les situations d'entrée. A ce titre, on peut s'apercevoir d'une diminution du motif « d'absence de logement » au profit d'autres motifs comme : hébergement familial ou amical, logement précaire ou fin de prise en charge ASE. Très souvent les hébergements familiaux ou amicaux impliquent une instabilité importante et pouvaient être considérés comme une absence de logement. Il est également intéressant de distinguer les fins de prise en charge ASE car celles-ci sont de plus en plus nombreuses et impliquent que le jeune se retrouve sans solution ou hébergé ponctuellement. Le pourcentage de personnes étant entrées sans aucune solution reste encore élevé car il reprend d'ancienne situation pour lesquelles la distinction n'avait pas été faite et les entrées de 2015 correspondant à ce motif (une personne en sortie de cure, une personne en sortie de prison, une personne vivant en squat).

La durée des séjours :

Nous constations en 2014, pour les 8 ménages partis au 31/12/2014, une durée moyenne du séjour de 536 jours.

En 2015, ce sont **13 ménages** qui ont quitté le dispositif avant le 31/12/2015, la durée moyenne de leur occupation a été de **578 jours (soit une moyenne de 19 mois)**.

Cette importante durée d'occupation s'explique notamment du fait que plusieurs ménages ont quitté le dispositif en 2015 alors qu'ils été présents depuis de nombreux mois.

Nous pouvons notamment donner comme exemple la situation d'un jeune homme resté 3 ans ½ (situation particulièrement complexe en terme de situation administrative et ayant eu des ressources très fluctuantes pendant

de nombreux mois ce qui ne permettait pas de travailler le relogement dans de bonnes conditions) et celle d'un jeune homme resté quasiment 6 ans dans le dispositif et dont l'expulsion n'a pu aboutir qu'en Août 2015 après plusieurs années de procédure.

Afin de relativiser ce chiffre important nous pouvons par ailleurs constater que la durée moyenne d'occupation pour les ménages encore présents au 31/12/2015 est de **13 mois**.

Les sorties du dispositif :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Relogement parc public	54%	37.5%
Relogement parc privé	15%	12.5%
Hébergement amical	15%	12.5%
Hébergement familial	8%	25%
Entrée en pension de famille	0%	12.5%
Expulsion	8%	0%

Nous continuons de constater que la majorité des sorties sont travaillées dans le cadre d'un relogement au sein du parc public. Concernant les retours vers les hébergements amicaux, cela concerne 2 situations en 2015 (ces deux sorties font suite à une décision volontaire du ménage de retourner vivre chez un ami). En ce qui concerne le retour chez la famille, cela concerne la situation d'un jeune homme devenu inextricable (absence de ressources), la solution la plus adaptée été donc le retour au sein de l'hébergement familial.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS LES LOGEMENTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Objectif:

Cette action a pour objectif d'apporter aux jeunes ayant signé un « Contrat Jeune Majeur » avec l'Aide Sociale à l'Enfance (18 à 21 ans) un soutien gradué et adapté dans l'élaboration de leur projet et de leur recherche de logement en articulation avec l'intervention du référent éducatif. Nous mettons donc à disposition du Conseil Départemental, 6 logements.

Les jeunes bénéficient alors :

- d'une prise en charge financière totale par le service de l'ASE,
- d'un suivi éducatif via un éducateur des services de l'Unité d'Action Educative à Domicile,
- de l'intervention de l'accompagnatrice sociale de notre service.

Les jeunes orientés vers le Service Logement jeunes sont jugés suffisamment indépendants par leur référent éducatif pour investir sereinement un logement après quelques temps passés en famille d'accueil ou en Maison d'Enfants à Caractère Social. Mais ils nécessitent encore quelques mois au sein d'un logement tremplin pour assurer l'accès à un logement complètement autonome. Suivis pour certains depuis plusieurs années par l'Aide Sociale à l'Enfance, ils ont parfois une expérience de vie marquée de ruptures, de manques, mais ils expriment aussi l'envie de profiter de ce contrat Jeune Majeur pour poursuivre des études, gagner en maturité et en expérience. Pour cela, ils sont accompagnés par un éducateur du Conseil Départemental d'Indre et Loire afin d'aborder tous ces moments qui ponctuent le passage à la vie d'adulte.

L'objectif de notre intervention est d'accompagner le jeune dans la gestion quotidienne de son logement et dans la préparation de sa sortie.

Contenu de l'accompagnement :

La convention conclue avec le Département prévoit un entretien mensuel minimum avec le jeune bénéficiaire. Cependant les attentes, les besoins, les problématiques et le degré d'autonomie varient singulièrement d'un jeune à un autre, certains accompagnements nécessitent alors un rythme plus soutenu. Nos rencontres sont plutôt basées sur des entretiens individuels mais certains participent aux ateliers collectifs organisés par l'association.

Outre la recherche d'une solution de logement pérenne et en lien avec les référents éducatifs des services de l'ASE et les professionnels de notre réseau partenarial, nos entretiens ont permis de travailler différents axes :

- le budget, les économies d'énergie, les impôts, la compréhension des administrations et des documents administratifs,
- la santé, le bien-être, l'estime de soi, l'isolement
- les futures grossesses, la discussion autour du choix de poursuivre ou non une grossesse, le lien avec le système de santé, l'ouverture des droits à la Caf, la préparation de l'arrivée d'un enfant,
- les addictions (alcool, cigarettes, jeux, stupéfiants...),
- le respect de la convention d'hébergement, les droits et devoirs des locataires,
- les informations relatives à l'entrée dans un nouveau logement
- la relation à l'autre (la médiation de voisinage, la relation de couple et aux parents),
- la dynamique d'insertion sociale et professionnelle
- la mobilité (permis de conduire),
- la gestion de l'agressivité et de la violence.

Profil des jeunes accompagnés et solutions de sortie en 2015 :

L'année 2015 nous a permis d'accueillir **6 jeunes personnes âgées de 18 à 21 ans** (contre 7 en 2014), 1 jeune était encore présent au 31/12/2015 et les 5 autres jeunes sont partis au cours de l'année :

- 4 d'entre eux ont accédé à un logement du parc public
- 1 jeune est retourné vivre au sein de sa famille d'accueil car son contrat Jeune Majeur n'était pas renouvelé et qu'il ne disposait pas de ressources pour accéder à un logement autonome.

Ces 6 jeunes étaient en moyenne âgés de 19 ans. Il s'agissait à 50% de jeunes hommes et à 50% de jeunes femmes. 2 d'entres eux étaient étudiants au moment de l'entrée dans le dispositif, 2 autres jeunes étaient demandeurs d'emploi non indemnisé, 1 jeune était apprenti et un autre jeune lycéen. 3 d'entre eux n'avaient donc pas de ressources autres que la bourse versée par l'ASE à l'entrée dans le dispositif.

Il est à noter cette année, que le taux d'occupation des logements continue de rester très faible, **58%** (64% en 2014, 58% en 2013 et 81% en 2012) du fait de demandes qui se sont raréfiées, certainement liées à une baisse du nombre de signatures de contrats APJM par le Conseil Départemental et également à la réorganisation des services de protection de l'enfance.

A ce sujet, l'Association a de nouveau interpellé l'ASE afin de pouvoir échanger sur le dispositif et sur la nécessité de revoir celui-ci afin qu'il puisse davantage correspondre aux besoins actuels. L'Association est en attente de ces nouvelles propositions qui, nous l'espérons, permettront permettre d'accueillir d'avantage de jeunes (élargissement du dispositif à la mesure AED, accueil de mineurs...).

3-2 Participation et dynamiques collectives (Volet Animation)

Cette année l'équipe socio éducative a développé des animations et rencontres pour constituer le « vivre ensemble » et actionner les leviers qui peuvent créer les conditions d'une socialisation.

2015 est restée proche de 2014 et des années précédentes en terme de volume (plus de 150 actions identifiées).

Des soirées, des sorties, des rencontres, des débats... Autant de moments privilégiés qui permettent à des jeunes de ne pas rester isolés, en participant à la construction de la vie collective. Ces moments (une sortie à la patinoire, un séjour au ski, ou un match de foot à la TV...) bien qu'organisés s'alimentent autour de temps informels. Ils sont les leviers de l'émancipation et permettent le passage de la jeunesse vers l'âge adulte. Ces actions sont souvent initiées par les résidents. L'attention a été portée en 2015 sur la coordination de celles-ci sur l'ensemble du territoire couvert par les résidences de l'association.

Le financement des dynamiques collectives a peu évolué par rapport à 2014. L'ARS (Agence Régionale de Santé) reste un partenaire privilégié et central de la santé (coordination URHAJ Centre - Val de Loire); la Préfecture continue de soutenir nos actions de sécurité routière (en partenariat avec le Collectif Cycliste 37); et la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) est un appui de qualité sur le volet addiction aussi bien en direction des résidents que sur la formation des salariés.

De nouvelles ouvertures ont été prises en 2015 notamment concernant la lutte contre le gaspillage énergétique avec un cofinancement DREAL / ARS. Mais aussi, des acteurs privés renouvellent leur soutien à AJH, notamment la MAIF qui a financé une action « code de la route » à destination des résidents.

En 2015, suite à l'observation et à l'analyse des équipes éducatives, des actions/formations ont été imaginées en interne sur des problématiques précises : l'aide à la déclaration des revenus, ou encore l'aide au tri des documents administratifs. Ces ateliers répondent à des besoins identifiés et peuvent être portés par différents membres de l'équipe.

L'année a également été marquée par la mise en action d'une commission « Emploi » (créée fin 2014). Dans le cadre de rencontres mixtes – administrateurs et salariés – une évaluation des besoins a été réalisée (questionnaires et micro trottoir). Une tendance s'est dégagée, les résidents souhaitent « être accompagnés sur la plan de l'emploi », « rencontrer des employeurs », « développer leur mobilité ».... Des passerelles ont été créées entre AJH d'une part, et le Relais Malakoff Mederic et le Centre des Jeunes Dirigeants d'autre part. Des actions qui porteront leurs fruits en 2016.

Enfin, la rentrée scolaire a vu l'arrivée de Jeanne, volontaire en Service Civique à partir de septembre 2015 (pour 6 mois). Jeanne n'est ni salariée ni stagiaire, mais elle joue un rôle important dans la vie quotidienne des jeunes et de l'association. Ses missions sont centrées sur le « vivre ensemble » notamment sur les temps informels. Etant présente principalement en soirée, elle favorise l'intégration des nouveaux dans la vie collective, le plus souvent pas le biais du restaurant.

DES ESPACES A VIVRE

L'Espace Résident

Il est le lieu névralgique de l'animation, l'outil indispensable à la création d'une dynamique collective. Il est ouvert de 8h00 à 23h00 (0h00 le vendredi et samedi) et permet à chacun de se réunir, de passer un instant convivial.

Une cuisine partagée équipée (plaques induction, espace de préparation, tables...) a été créée en connexion avec l'espace. Il est ainsi possible de se restaurer, de regarder ses mails, et de continuer la

Du matériel à disposition

- une télévision, un lecteur DVD, une console de jeux-vidéos
- un billard et un baby foot gratuits
- deux PC avec accès à internet
- des livres et des revues
- un bar autogéré et pédagogique

soirée avec les résidents présents. Cet espace est donc devenu un « pôle » d'animation important (notamment pour les ateliers cuisine).

La fréquentation de l'espace résident est permanente en soirée, notamment depuis la présence de Jeanne en Service Civique. Ce lieu polyvalent permet de regrouper une part importante de résidents. Les dynamiques collectives n'en sont que plus fortes.

Malgré une fréquentation en libre accès, aucune dégradation n'est remarquée. Le lieu est donc bien investi et respecté. La présence de l'équipe éducative et des agents d'accueil est indispensable pour maintenir et encourager cette convivialité productive.

La salle de sports

Elle est un autre lieu important de la résidence Henri Fontaine qui participe à dynamiser la résidence. Les jeunes qui la fréquentent peuvent ne pas être des habitués de l'espace résident.

La salle est en libre accès de 8h00 à 23h00. L'entretien reste minime, aucune dégradation n'est remarquée. En moyenne trois à quatre résidents la fréquentent chaque jour.

Du matériel à disposition

- Un pan d'escalade
- Un vélo neuf
- Deux rameurs
- Un banc de musculation
- Un vélo elliptique
- Des steppers
- Des sacs de boxe
- Une table de tennis de table
- Des tapis

Les kitchenettes et la cuisine partagée

Du matériel à disposition

- Des fours, et micro ondes
- Des plaques induction
- Du matériel pour la préparation (casseroles, poêles,...)
- Des « kits vaisselle » en vente à 30 €

D'autres lieux permettent aux résidents de se préparer à manger quant ils le désirent (jour et nuit, en fonction des rythmes de travail décalés).

Deux kitchenettes sont à disposition au $\mathbf{1}^{\text{er}}$ et $\mathbf{2}^{\text{nd}}$ étage de la résidence Henri Fontaine. Elles fonctionnent quotidiennement.

Une cuisine partagée peut aussi être utilisée. Cet espace est particulièrement adapté à la réalisation d'ateliers collectifs.

LES SOIREES ET LES SORTIES : LOISIRS, LUDIQUES, CULTURELLES OU SPORTIVES

Toute l'année, des sorties et soirées sont organisées avec les résidents. Pour les nouveaux arrivants, elles permettent l'intégration au collectif en passant un simple moment convivial. Elles favorisent la découverte du tissu associatif local, les rencontres, les échanges et les discussions. Les soirées internes permettent aussi l'appropriation des espaces. Ces temps informels sont utiles à la constitution des futurs collectifs de jeunes sur lesquels il est possible de s'appuyer ensuite.



L'implication au sein du conseil d'animation permet la réalisation des sorties et des soirées. Il s'agit pour certains de la première forme d'action collective à laquelle ils participent (vérification des horaires, réalisation d'affiches, mobilisation du groupe de pairs...).

Pour l'association, ces sorties et soirées permettent d'améliorer l'interconnaissance entre résidents et salariés. Les travailleurs sociaux peuvent ainsi déceler le mal-être, l'isolement, ou la marginalisation de certains résidents. Ce sont autant d'éléments qui établissent la confiance et aident l'accompagnement.

Cela se traduit par des sorties (patinoire, bowling...) des rencontres sportives (football sur l'île Aucard...), mais aussi des soirées internes (théâtre d'improvisation avec la Compagnie La Clef, des concerts avec Jazz à Tours, des soirées jeux...). Un outil original permet de faciliter les rencontres, « le bar résident ». Celui ci peut être ouvert par tous et permet l'autofinancement des animations quotidiennes. En 2015, un groupe de résidents est parti au ski durant 4 jours. En s'appuyant sur le dispositif Parcours Vacances (financé par l'ANCV) les résidents ont bénéficié de chèques vacances à hauteur de 250 € par personne.

Cette année :

- La diversité et le nombre d'actions sont restés importants, semblables aux années précédentes (plus de 150 rencontres dans l'année).
- l'apport financier de chacun est resté très symbolique avec moins d'un euro de participation en moyenne par jeune et par action.

LES INSTANCES – LA CITOYENNETE

Les instances de gouvernance de l'association, toutes ouvertes aux jeunes, tendent à renforcer l'exercice de la démocratie. Les administrateurs et les salariés accompagnent cette démarche. Il s'agit de permettre la

2015 en chiffres

Conseil d'Animation

- 7 rencontres, 9 jeunes en moyenne Un budget composé des recettes du bar autogéré par les résidents.

CVS

- 6 rencontres : 6 résidents en moyenne Un budget annuel de 4000 €

CA

- Les résidents élus sont invités au CA. La participation reste faible. participation et l'engagement du plus grand nombre dans la vie quotidienne de l'association. C'est souvent la découverte de ces instances qui facilitera ensuite l'inscription dans d'autres associations. Trois instances de représentation sont formalisées pour les résidents : le Conseil d'Animation, le Conseil de Vie Sociale et le Conseil d'Administration qui réserve quatre sièges aux résidents. Les représentants élus peuvent ainsi participer à chaque décision stratégique et économique de l'association.

Le Conseil d'Animation se réunit tous les mois et est ouvert à tous. Cette première instance permet à chacun de préparer avec un animateur les actions futures, de suivre les projets en cours et de brasser les idées. Les discussions à l'œuvre sont les premières étapes

de l'organisation collective. L'engagement à long terme n'est pas nécessaire.



Les représentants du Conseil de Vie Sociale sont élus chaque année au mois d'octobre 65 bulletins exprimés en 2015. A partir de cette étape, l'instance légitime se réunit tous les mois avec un membre de la direction et de l'animation, deux administrateurs, et les élus. Des positions sont prises concernant l'aménagement des espaces, l'amélioration du bien-être général, l'aide à la prise de décision du Conseil d'Administration et régule les dysfonctionnements de la vie quotidienne. En 2015, le CVS s'est réuni à 6 reprises.

Le **Conseil d'Administration** intègre comme les années précédentes, quatre résidents élus parmi les membres du CVS. Ce volet reste difficile à faire vivre car les thèmes abordés sont souvent difficiles d'accès pour les non initiés.

Du week-end « Jeunes Citoyens » au Parlement Libre des Jeunes

L'URHAJ Centre - Val de Loire a lancé en 2015 une nouvelle expérience de démocratie directe : un week-end « jeunes citoyens » à La Rochelle avec un thème résolument enthousiaste « rêves et passions ». Cette rencontre a réuni une trentaine de résidents des structures Habitat Jeunes de la Région. Pour notre association, trois résidents

étaient présents. Les discussions ont commencé bien en amont avec notamment la réalisation d'un micro trottoir et de rencontres préparatoires. Les jeunes des 10 associations participantes ont confronté leurs idées et représentations, mais aussi en interpellant directement les habitants de la Rochelle. Outre la matière recueillie, c'est une expérience de vie inédite qui s'est déroulée.

En octobre, une jeune ayant participé à ce week end, s'est inscrite aux Universités d'Automne de l'UNHAJ (Union nationale pour l'habitat des jeunes) à la Palmyre et a rejoint la centaine d'autres jeunes inscrits, venant de toute la France.

Puis en janvier 2016, avec le Mouvement Rural des Jeunesse Chrétiennes et les Compagnons Bâtisseurs, l'URHAJ a participé à l'organisation d'un premier Parlement Libre des Jeunes. Déjà organisé en région Rhône-Alpes, Ile de France et Poitou Charentes, le PLJ est une expérience de démocratie directe où des jeunes de 18 à 30 ans s'expriment et s'organisent collectivement pour conquérir ou préserver des droits économiques et sociaux. Sous la forme d'ateliers, par groupes, ils ont ainsi eu la possibilité de formuler des propositions d'action qui ont été votées sous forme d'amendements.

L'EDUCATION ROUTIERE

L'Association, riche des expériences précédentes notamment dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière, s'est centrée en 2015 sur les risques liés aux deux roues notamment en organisant « des travaux pratiques à vélo ».

Des travaux pratiques à vélo

En juin, une action de sensibilisation aux dangers de la route à bicyclette a réuni autour d'un projet commun quelques jeunes, le Collectif Cycliste 37 et la Préfecture d'Indre et Loire.

Le Collectif Cycliste 37 est intervenu directement auprès des résidents afin de rappeler les dangers spécifiques liés à l'utilisation du 2 roues, la signalisation, les nouveaux dangers liés au tram.

Un parcours à bicyclette a ensuite été imaginé afin de vérifier en pratique les dangers à différents points stratégiques de la ville. Le reste de la journée a permis de découvrir les pistes cyclables de la Loire à Vélo sur 40 km.

LA PREVENTION SANTE

L'association est porteuse de projets en faveur d'une meilleure santé pour les jeunes. L'éducation alimentaire d'abord est une préoccupation majeure. L'Agence Régionale Santé reste le promoteur incontournable de la politique santé régionale qui soutient les associations Habitat Jeunes de la région sur diverses thématiques : principalement « l'alimentation et le sport » mais aussi le « mal-être » en partenariat avec la MILDECA. Cette année une nouvelle orientation « santé/environnement » s'est traduite par le développement d'actions pour lutter contre le gaspillage énergétique. Un lien a été conforté avec l'Agence Locale de l'Energie 37.

Nutrition et activité physique des jeunes en Région Centre

Action 1 « On mange ensemble ? Oui mais bien... »

Des ateliers cuisines pour apprendre à cuisiner, à éduquer son palais et développer le panel des saveurs. C'est la base du « bien manger ». Le repas est offert aux résidents et dégusté dans la cuisine partagée de l'association.

- 5 « dégustations teaser » au restaurant avant chaque intervention.
- 5 « ateliers cuisine » avec l'équipe de Slowfood
- Une rencontre tous les deux mois
- Une dizaine de résidents présents à chaque séance.



Action 2 Semaine du goût

Une Intervention d'éducation alimentaire à destination des adhérents au restaurant associatif a été organisée dans ce cadre. Tous les jours un menu thématique « goûteux et équilibré » était préparé par l'équipe de cuisine. Notre boulanger habituel, Backery'n Co, a fourni chaque jour des pains spéciaux à

déguster. Il était présent durant un déjeuner pour rencontrer les adhérents. En soirée, une diététicienne et un producteur local (un producteur laitier et fromager) sont intervenus au restaurant pour interpeller les résidents, étudier les plateaux repas, transmettre les repères nutritionnels indispensables et expliquer les enjeux liés à l'approvisionnement en filières courtes.

Action 3: Rencontre sportive inter-FJT (sept. 2015)

Le volet nutrition se complète par une action sportive à destination des résidents des associations Habitat Jeunes de la Région Centre Val de Loire. Au programme : course de vélo par équipe et tir à l'arc. 5 résidents d'AJH se sont déplacés à Vendôme et ont rencontré leurs homologues.

Action 4 : Adopter les bons comportements pour lutter contre le gaspillage énergétique

Financement 2015 > 2016 - Cofinancement ARS, DREAL et ALE 37

Pour la 1^{ère} fois, cinq interventions ont été imaginées afin de faire progresser la lutte contre le gaspillage énergétique, notamment au sein du logement. A court terme en transmettant les éco-gestes simples à mettre en œuvres. A moyen terme en comprenant les mécanismes énergétiques à l'œuvre dans le logement, c'est une aide indispensable aux résidents pour l'autonomie dans la recherche de leur futur logement. Mais aussi sur le long terme en permettant la compréhension des enjeux énergétiques. Les actions se sont déclinées ainsi :

- La Ballade thermographique sur les résidences René de Prie et Traversière : avec une caméra thermique les résidents ont repéré où se situaient les pertes énergétiques dans le logement.
- 3 interventions formations sur 3 résidences. L'ALE et les conseillers habitat du SLJ sont intervenus en soirée sur la résidence de Langeais, la résidence St Sauveur et la résidence Henri Fontaine, de Tours.
- Une visite d'un appartement témoin porté par l'ALE 37 (programmée au 1^{er} trimestre 2016)

Action 5 : Permanences Repérage Précoce

Financement ARS - Soutien et organisation ESJ et MILDECA

Le soutien psychologique sur les situations de mal être et d'addiction est nécessaire, au plus proche des résidents. Toutes les deux semaines de septembre 2015 à juin 2016, une psychologue de l'Espace Santé Jeunes tient une permanence, anonyme et gratuite.



La proximité avec un spécialiste sur site doit permettre :

- de repérer au plus tôt un nouveau public qui n'est pas visible aujourd'hui,
- de faciliter l'accompagnement en réduisant les distances géographiques
- d'orienter plus facilement ceux qui s'inscrivent réellement dans des comportements addictifs.



Action 6 - Mener une action collective et informative sur les risques auprès des résidents

Financement MILDECA - intervention CSAPA et ESJ

L'action a été financée sur l'année scolaire 2014 – 2015 (renouvelée en 2015 - 2016). Les ateliers se sont déroulés sur le 1^{er} trimestre 2015.

Le CSAPA et l'Espace Santé Jeunes sont intervenus quatre fois en soirée au Foyer de Jeunes Travailleurs. La MILDECA est en appui sur la coordination. Quatre séances se sont tenues à AJH avec plus de 10 résidents par rencontre.

• 19/01 « Je teste mes poumons » : Action de lutte contre le tabagisme et la consommation de cannabis.

- 23/02 « Info ? Intox ? » : Pour objectiver le vrai du faux en matière d'addiction et de consommation.
- 22/03 « Que dit la loi ? »: avec la présence d'un policier, de l'Espace Santé Jeunes et du CSAPA
- 19/04 « Prendre soin de soi » : avec l'intervention d'une socio esthéticienne (plus de 10 résidents présents, avec une large majorité d'hommes)

Une réussite, en termes de participation et de contenu. L'action est renouvelée sur la saison 2015 – 2016.

Action 7: Mouvement Français pour le Planning Familial

Des questions sur la sexualité ? La contraception ? Le planning familial est intervenu à de nombreuses reprises à AJH sous différentes formes.

De janvier à juin, des « stands d'information » se sont tenus tous les mois au restaurant associatif en soirée. Ils permettaient la rencontre directe et informelle avec les résidents. Le planning familial a été identifié par les résidents comme l'interlocuteur central des questions liées à la sexualité.



A partir de la rentrée scolaire 2015, la méthodologie d'action a évolué, l'intervention plus longue en soirée a été privilégiée. Le jeudi 15 octobre de 20h30 à 22h une dizaine de résidents s'est réunie pour briser les représentations et transmettre une information objective en matière de contraception, grossesse et affectivité.

A noter le stand « <u>lutte contre le VIH et le SIDA</u> » : **Mardi 1er décembre 2015** de 11h30 à 13h30 au restaurant associatif à destination des adhérents.

L'APPROCHE COLLECTIVE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Action 1 : Aide à la déclaration d'impôts

 2 interventions collectives en 2015 se sont déroulées pour aider les résidents à remplir leur déclaration d'impôt

Action 2 : Information Collective Logement

- Une information collective d'aide a été programmée pour comprendre les étapes incontournables dans le parcours de recherche de logement.

Action 3: Le tri des documents administratifs

- Imaginée en 2015, elle sera réalisée au 1^{er} trimestre 2016.

Même si ces actions collectives réunissent un peu moins de 10 résidents par rencontre, elles sont une aide précieuse pour ces derniers. Enfin, ces actions peuvent se poursuivre dans le cadre d'un accompagnement individuel.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE VERS L'EMPLOI

Fin 2014, la gouvernance de l'association a souhaité que la question de l'insertion professionnelle des jeunes soit, au même titre que l'habitat, remise au cœur de nos préoccupations.

Ainsi un groupe « Emploi » de composition mixte, administrateurs et salariés, a vu le jour. Son premier objectif fut de déterminer comment l'association pouvait avoir une démarche active en matière d'emploi, là où d'autres acteurs jouent déjà un rôle central et ainsi agir par le biais d'une offre alternative et complémentaire.

Le 1^{er} semestre 2015 nous a permis d'affiner notre rôle, nous avons reçu une personne en charge du parrainage à la Mission Locale de Touraine, nous avons créé un questionnaire à destination des jeunes résidents dont les résultats nous ont permis d'identifier certains besoins comme le renforcement de l'accompagnement socio professionnel, le développement d'outils d'informations, la rencontre avec des employeurs... Suite à cela, nous avons ainsi créé un outil pour que les jeunes disposent des principales informations relatives à l'emploi et à la formation sur Tours et son agglomération : le « Quoi de neuf ? Emploi ». Enfin, nous avons rencontré le Centre des Jeunes Dirigeants pour voir quels partenariats pourraient être impulsés. Nous avons imaginé qu'à partir d'une expérience originale, des besoins précis pourraient émerger de la part des jeunes eux-mêmes.

L'idée partagée est de reproduire en l'adaptant le concept « Vis ma vie » : Un jeune suit un dirigeant dans ses activités quotidiennes durant un temps donné. Inversement, le dirigeant s'engage à passer un moment au plus proche de son homologue jeune. Sa finalité serait l'organisation d'un « débat » ou d'une « soirée témoignages » permettant aux binômes d'échanger avec d'autres jeunes sur les moments qu'ils ont vécus et les changements de perception que cela aura engendré…ou pas. Nous partons du postulat que cela pourra révéler plus finement ou autrement des besoins non exprimés auparavant.

La mise en œuvre concrète de ce projet devrait être réalisée en 2016.

CULTURE ET MISE EN CULTURE

L'association se préoccupe de l'éducation culturelle des résidents, dont un grand nombre forme les « publics empêchés ». L'accès à la culture est pensé ici comme un facteur de socialisation. La découverte du tissu associatif et culturel local permet de façon complémentaire une meilleure intégration dans le territoire.

Action 1 : Adhérent à Culture du Cœur

Depuis la création de cette association, AJH en est adhérente. Elle permet l'obtention de billets (culturels et sportifs) gratuitement dans le cadre d'un accompagnement individuel. Des permanences sont portées les lundis (tous les 15 jours) par un membre de l'équipe éducative, avec peu de succès toutefois.

- Mise à disposition de billets gratuits
- Permanences à l'accueil de l'association tous les 15 jours à 16h30 les lundis.

Nous devrons, en 2016, nous interroger sur la pertinence de ce temps.

Action 2: « Impro à la Une » en partenariat avec la Compagnie La Clef

• Un spectacle trimestriel d'improvisation théâtrale (15/03/2015, 10/05/2016, 1/12/2015). Chaque spectacle est l'occasion de réunir une quinzaine de résidents. Le public est mixte, réunissant adhérents du restaurant et résidents (avec des équipes de jeunes tenant la billetterie et le bar).

Action 3: Des concerts avec le centre de formation Jazz à Tours

• En échange, du prêt d'une salle de réunion, deux concerts à « l'espace résident » ont été programmés en soirée (Jeudi 3 décembre à 20h, Jeudi 12 mai à 20h). Ces rencontres ludiques et culturelles pour les résidents font parties intégrantes du cursus des étudiants de Jazz à Tours.

LES MOMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

Des moments singuliers viennent régulièrement rythmer la vie de l'association et des résidents tout au long de la saison. Souvent, ils permettent de rassembler les résidents, les administrateurs, et les salariés autour d'un projet commun à partager.

L'apéritif de rentrée

Le jeudi 24 septembre, se sont réunis une cinquantaine de résidents, des administrateurs et des salariés. Ce temps d'accueil des nouveaux venus ouvre la saison et permet de se rencontrer autour d'un verre et de gourmandises, préparées par l'équipe de cuisine.

Les élections aux instances

Les élections au Conseil d'Administration et au Conseil de Vie Sociale se sont tenues le 30 septembre et 1 octobre 2015. Deux jours sont nécessaires afin de sensibiliser le plus grand nombre. La participation est restée correcte avec 65 votants en 2015. (84 votants en 2014, 60 en 2013, 49 en 2012). Une soirée électorale en présence d'administrateurs a permis de rappeler les mandats, et de préparer l'organisation des instances de participation.

La soirée de Noël



Le jeudi 17 décembre, avant les vacances de Noël, les résidents administrateurs et salariés se sont réunis autour d'un repas de fête offert par l'association. 90 convives

étaient présents en 2015. Une soirée dansante s'est tenue après le repas à l'Espace Résidents, avec l'inévitable passage du Père Noël pour les plus sages.



les 70 ans de l'association - le 18 juin

Créée en 1945, l'association fêtait ses 70 ans cette année. Le 18 juin 2015 était donc l'occasion de réunir les acteurs de l'association : jeunes et moins jeunes, salariés et anciens salariés, administrateurs, et quelques anciens résidents (pour certains logés par l'association dès 1945).



Un thème a été retenu, "1945, ses guinguettes, ses foires, sa bonne humeur.... L'occasion de se réunir autour d'un repas chaleureux dans une cour haute en couleurs.

En musique ...

- avec le groupe Swing Manivelle
- En théâtre avec La compagnie La Clef
- En peinture avec l'artiste Jean Philippe Texeira

3-3 L'accompagnement auprès des autres jeunes

L'ACCOMPAGNEMENT « MISSION LOCALE »

Nous avons depuis de nombreuses années une convention avec la Mission Locale de Touraine pour qu'un des salariés de l'Association soit, sur un mi-temps, conseiller Mission Locale associé.

Contenu de l'accompagnement

Le conseiller doit accompagner le jeune dans ses démarches et construire avec lui son projet professionnel. L'élaboration du projet professionnel se fait souvent à moyen terme car elle nécessite une évaluation de la situation. Elle peut prendre des formes diverses : la mise en place de Période en Milieu Professionnel, des enquêtes métiers, une orientation vers la Plateforme d'Orientation Professionnelle, un bilan de compétences, une demande de CIF.... Mais l'accompagnement ne se limite pas à l'insertion professionnelle. En effet, le conseiller doit faire face à des demandes liées à la santé, le logement, les droits, les loisirs, la mobilité... Cet accompagnement nécessite un important travail en réseau avec d'autres professionnels (ex. les organismes de formation, Pôle Emploi, l'Espace Santé Jeunes, les Maisons de la solidarité...)

Le conseiller peut également s'appuyer sur les outils mis à disposition afin de sécuriser les parcours d'insertion : les aides de l'Etat (FIPJ, CIVIS...), les aides liées à la mobilité du Conseil régional ainsi que les aides du Conseil Départemental (FDAJ, AJF...).

L'action de la Mission Locale de Touraine en matière de relations avec les entreprises vise à favoriser le rapprochement jeunes – employeurs et ce, le plus en amont possible des recrutements. L'objectif du Service Entreprise de la Mission Locale est de développer le réseau des entreprises et de faire de ces dernières de véritables partenaires des parcours d'insertion des jeunes.

Le conseiller peut alors s'appuyer sur « le parrainage » qui fait appel à la mobilisation bénévole de professionnels en activité ou jeunes retraités, pour guider et motiver les jeunes vers l'emploi. En parallèle de l'accompagnement Mission Locale, le conseiller peut faire appel au Relais Malakoff Médéric afin d'entraîner les jeunes à l'entretien de recrutement.

Les dispositifs formalisés d'accompagnement :

Le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) :

C'est un droit à l'accompagnement pour l'accès à la vie professionnelle ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, en difficulté pour trouver un emploi et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle.

L'accompagnement CIVIS se réalise dans le cadre d'un engagement contractuel et formalisé. Le contrat CIVIS mentionne les actions proposées pour la réalisation du projet d'insertion professionnelle. Il précise l'obligation faite au jeune de participer à ces actions. Il ouvre également des droits permettant de lever des freins à l'insertion (aide financière, accès aux contrats aidés...)

C'est une approche globale qui comprend aussi l'accès au logement, aux soins, à la mobilité, grâce à des rendezvous réguliers ainsi que des points téléphoniques.

Deux CIVIS existent : Le CIVIS classique concernant les jeunes de niveau V et plus ; et le CIVIS renforcé dédié aux jeunes non qualifiés.

Le PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) :

Il s'agit d'un partenariat renforcé entre Pôle Emploi et le réseau des Missions Locales Critères d'orientation des jeunes par Pôle Emploi vers la Mission Locale :

- Un projet personnel mal défini ou en inadéquation avec le marché du travail
- Une situation personnelle susceptible d'être un frein à l'accès ou au maintien à l'emploi.
- Une absence de repères ou de réseau dans la recherche d'emploi, ou un découragement par des échecs successifs.
- Un niveau de qualification insuffisant au regard du projet professionnel.

La Garantie Jeunes :

La « Garantie Jeunes » a été mise en œuvre en septembre 2015 de manière expérimentale. Elle permet aux jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'une allocation mensuelle équivalente au RSA tout en bénéficiant d'un accompagnement renforcé et contractualisé pour trouver un emploi.

Le Gouvernement a mis en place la Garantie Jeunes pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité. Ce dispositif fondé sur le "donnant-donnant" s'inscrit dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et/ou à la formation.

Concernant les modalités de l'accompagnement : Il s'agit d'une session collective à temps plein pendant six semaines. Elle se poursuit par de l'accompagnement sous forme individuel et collective avec la constitution d'un planning hebdomadaire d'activité.

L'orientation vers ce dispositif se réalise en interne. Le conseiller Mission Locale complète un dossier de candidature qui sera présenté auprès d'une Commission Locale afin de vérifier les critères l'éligibilité. Enfin, le dossier sera présenté auprès de la Commission Départementale en charge des décisions d'entrée dans le dispositif.

Dans ce cadre, nous avons réalisé 4 orientations.

Cette année, nous ne pourrons malheureusement pas communiquer de données relatives au profil des jeunes ou aux entrées en emploi et formation. En effet, le réseau des Missions locales a changé de logiciel en cours d'année et pour l'instant aucune donnée statistique ne peut être transmise.

L'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT (AIOA) A LA RECHERCHE DE LOGEMENT

Tout jeune âgé de 16 à 30 ans peut franchir les portes de l'Association via son Service Logement Jeunes pour une simple demande d'information ou pour bénéficier d'un véritable accompagnement dans sa recherche de logement. Les jeunes sont orientés et accompagnés vers notre propre parc de logements, vers les bailleurs sociaux, vers les structures d'hébergement ou encore vers les bailleurs privés notamment par l'intermédiaire de notre Service de Médiation Locative (outil permettant entre autre la mise en relation des propriétaires privés avec des jeunes en recherche de logement (cf p 40). Nous réalisons également, dans ce cadre, des mesures AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) destinées au public dont la situation logement/hébergement est la plus précaire.

Modalités de mise en œuvre

Le SLJ intervient sur l'ensemble du département (en partenariat avec l'ASHAJ sur le Pays Loire Touraine).

Des permanences sans rendez permettent aux jeunes de l'agglomération d'être reçus rapidement et ce, en fonction de leur disponibilité (nous disposons de 5 permanences hebdomadaires). Sur les autres territoires, des permanences sur rendez-vous sont fixées dans un souci d'optimisation des déplacements et du temps de travail de la salariée. Elles sont tenues tous les 15 jours à Loches, Château la Vallière, Chinon, Langeais et à Bléré, Château Renault, Amboise par l'ASHAJ.

Depuis septembre, une nouvelle porte d'entrée existe pour le SLJ, la plateforme e-logement. Piloté par l'URHAJ Centre – Val de Loire avec l'appui du Conseil Régional et de l'Etat, ce nouvel outil est une solution innovante pour favoriser l'accès au logement des jeunes en formation. L'objectif est de mutualiser l'offre de logements et d'hébergements disponibles sur l'ensemble de la région pour la rendre plus accessible aux jeunes en recherche de logement pendant leur formation (courts séjours, séjours fractionnés...).

Les conseillères s'en servent régulièrement pour mobiliser une offre non visible notamment en dehors du département. Nous sommes également ponctuellement contactés par les jeunes qui se rendent sur cette plateforme mais qui ont besoin d'être accompagnés. Un formulaire de contact nous est alors transmis.

Les conseillères habitat consacrent en moyenne 20 min à l'entretien de 1^{er} accueil. Ce temps peut être physique ou téléphonique. Si le jeune adhère à l'accompagnement proposé, il est ensuite reçu sur rendez vous. Le lien partenarial très fort nécessaire à l'accompagnement et à la finalisation des dossiers administratifs peut s'effectuer hors temps en présence des jeunes.

Des entretiens téléphoniques sont systématisés pour tous les jeunes qui ne peuvent pas se déplacer (issus d'autres départements, mobilité réduite...).

Sur l'ensemble du département, nous avons accueilli et accompagné **1280 jeunes en 2015** (1327 en 2014). **1096 nouveaux jeunes** ont été accueillis contre 1130 en 2014. Nous avons réalisé environ 3200 entretiens.

Les profils des jeunes accompagnés

- Ils sont âgés pour près de 78% de 18 à 25 ans.
- Ils sont en grande majorité célibataires (85%).
- 10 % d'entre eux étaient sans ressources au moment du premier accueil. 13,5 % environ étaient en attente de ressources.
- Plus de 35 % étaient demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires de minima sociaux, 25% sous contrat (CDD ou CDI, à temps plein ou partiel). Plus de 30% étaient étudiants, scolaires, alternants ou stagiaires de la formation professionnelle.
- Leur principal motif de recherche est relatif à une question de mobilité professionnelle ou formative (30%), à une volonté de prise d'autonomie (17%) mais 14% d'entre eux viennent également nous rencontrer car ils seront à très court terme sans logement ou parce que leur logement est inadapté (10%) ou leur hébergement précaire (5%).

Des rendez vous individuels sont privilégiés pour recevoir les jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces entretiens, généralement réalisés avec le référent du jeune, demandent plus de temps car ils ont souvent une visée éducative plus importante additionnée à un travail auprès du professionnel également plus soutenu. Nous avons fait

le choix qu'une conseillère habitat soit spécifiquement référente de ces jeunes. Nous sommes donc désormais bien repérés par les structures de l'ASE et le nombre de jeunes accueillis dans ce cadre a augmenté cette année (59 contre 34 en 2014).

Contenu de l'accompagnement

Lors des rendez vous, les conseillères habitat évoquent la situation sociale globale des jeunes : l'emploi, la situation locative antérieure, le projet de recherche, le budget et les démarches effectuées ou non. C'est aussi l'occasion de contact avec les professionnels gravitant autour du jeune et de faire du lien.

Lorsque cela s'avère nécessaire, les conseillères habitat sont amenées à accompagner les jeunes lors de visites de logement, à la signature d'un bail, à participer à des entretiens tripartites ou à constituer des démarches en dehors du logement pour justement débloquer la recherche (ouverture de comptes bancaires, dossier MDPH, dossier de surendettement...).

Nous constituons de nombreux dossiers de demande :

- de logement social (Tour(s) Habitat, Val Touraine Habitat, Touraine Logement, CIL...),
- en Résidence sociale/FJT du réseau Habitat Jeunes,
- en CHRS collectifs ou éclatés, en pension de famille, en résidence sociale, logement temporaire via la Commission Unique d'Orientation (CUO),
- de Droit Réservation Etat (DRE).

Mais également de plus en plus de dossiers de demandes d'aides financières :

- au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour du mobilier et pour le dispositif Atout Jeunes Logement, ce dernier dispositif a disparu en août 2015.
- au CIL Val de Loire pour les aides Mobili Jeunes
- à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour des prêts ou pour les aides au logement,
- au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ),
- aux différentes associations caritatives

La constitution et le suivi de ces dossiers font partie intégrante du temps d'accompagnement des conseillères habitat.

Les principales difficultés repérées et qui perdurent

• la question d'accès au logement rendue désormais très compliquée avec l'abandon du Locapass comme garantie dans le parc privé.

Le FSL est toujours présent, malheureusement il est difficile à valoriser auprès des propriétaires privés, du fait d'un fonctionnement de remboursement peu avantageux (ne prenant pas en charge la totalité du loyer). Les conditions d'accès au dispositif sont également limitées pour le demandeur.

Quant à la GRL, l'une des conditions d'accès est que le taux d'effort, du locataire, n'excède pas 50 %. Dans les faits, les assurances s'arrêtent à 30% et par ressources, elles entendent salaires. De plus, le bailleur doit s'acquitter d'une prime d'assurance dont le taux est librement fixé par l'assureur et indépendamment de la situation financière du locataire. Il est à noter qu'en cas de souscription d'un contrat socle GRL, aucune caution ne peut être demandée y compris pour les candidats locataires étudiants ou apprentis.

Pour les intérimaires, et en fonction du temps de travail effectué, le FASTT peut être sollicité.

Il s'agit toujours de notre principale difficulté pour accompagner les jeunes vers une recherche rapide de logement. De fait, l'accompagnement s'oriente vers le réseau Habitat jeunes et le parc public qui peuvent solliciter le Loca Pass. De manière générale ces deux pistes sont engorgées et les jeunes sont en liste d'attente.

• L'orientation inadéquate des jeunes sans ressources mais sans autre problématique particulière associée. Les seules solutions mobilisables sont les foyers d'urgence et les CHRS, parfaitement inadaptées. Voir en page 40 le travail mené par le groupe « Logement des jeunes » du PDALPD, sur cette difficulté majeure, a permis d'activer un nouveau dispositif expérimental. Ce logement doit permettre de loger des jeunes éligibles au contrat CIVIS qui doivent pouvoir accéder à des ressources dans les 6 mois. Les jeunes susceptibles d'accéder à ce dispositif sont accompagnés par les conseillères habitat avec lesquelles est instruite une demande auprès de la CUO. Le 6 décembre 2014, 2 jeunes sont entrés dans cet hébergement.

La question des personnes inscrites dans le cadre de formations rémunérées, service civique ou dans le dispositif Garantie Jeunes et ne donnant pas suite à une ouverture de droits au chômage.

Dans ce contexte, il reste difficile de travailler sur un véritable projet de recherche de logement, la mise en péril du projet d'insertion professionnelle peut alors être une des conséquences lorsque le parc associatif n'est pas en capacité de répondre.

Ces différentes difficultés expliquent notamment que 30% (40 % en 2013, 35% en 2014) des jeunes reçus reportent leur projet ou ne viennent plus à leurs rendez vous. Néanmoins, malgré ces freins très importants, près de la moitié des jeunes accompagnés par le Service Logement Jeunes accèdent à une solution.

LES INFORMATIONS COLLECTIVES RELATIVES A LA RECHERCHE DE LOGEMENT

Cette action de sensibilisation a pour objectif de développer les connaissances des jeunes, nécessaires pour définir et mener à bien leur projet d'accès à un logement autonome, à partir d'échanges et de leurs propres questionnements.

Le public concerné regroupe des jeunes de 16 à 30 ans, orientés par les partenaires, qui souhaitent s'engager dans une recherche de logement ou simplement en demande d'information.

L'Association Jeunesse et Habitat présente son action et plus particulièrement celle du Service Logement Jeunes. Le public se présente également et s'ensuivent des échanges de questions-réponses avec la possibilité de visiter le Foyer des Jeunes Travailleurs de Tours.

Après l'intervention collective d'une durée d'environ 2 heures à 2h30, un entretien individuel peut être proposé aux jeunes s'ils souhaitent être accompagnés dans leur recherche, sur les territoires ou à Tours.

Trois axes d'intervention sont privilégiés : savoir chercher, savoir louer, savoir habiter.

Sont abordés les droits et devoirs d'un locataire, les documents indispensables à détenir pour entamer une recherche de logement, le vocabulaire à connaître (garantie, caution, locapass, bail, état des lieux...), les démarches à réaliser, les éléments budgétaires...

Ces actions collectives ont, pour certaines personnes, amorcé une recherche de logement qui leur a permis de trouver un logement ou de reporter leur projet par manque de solvabilité, d'un départ vers un autre territoire... Certains jeunes étaient venus pour avoir des informations pratiques sur le savoir chercher avant d'entreprendre des recherches seuls.

En 2015, 26 informations collectives ont été réalisées pour 354 jeunes.

Les structures concernées ont été L'Ecole de la Deuxième Chance (E2C), les Missions Locales d'Indre et Loire, la classe CIPPA du Lycée Emile Delataille de Loches, l'UFCV, l'IES d'Avoine et le CFA des Douets. Les différentes structures sont systématiquement rencontrées en amont pour adapter au maximum notre intervention au public concerné

Suite à la mise en place du dispositif Garantie Jeunes en Indre et Loire en septembre 2015, nous avons été fortement sollicités par les Missions locales. Nous avons donc, avec les référents de ce dispositif, élaboré un questionnaire que les jeunes devaient compléter en amont de notre intervention, toujours dans un souci d'adapter celle-ci aux attentes du public.

Les interventions auprès des apprentis du CFA des Douets ont été faites en plénière, à destination d'un maximum d'apprenants en fin de 1^{er} année CAP (environ 50 personnes par groupe), l'interaction avec le public a été difficile du fait du nombre de participants mais également du manque d'intérêt de certains.

Le protocole d'évaluation, opérationnel depuis cette année, nous a permis de mettre en évidence que ce type d'intervention n'était pas satisfaisant. Nous avons donc travaillé avec le CFA sur la mise en place d'un sondage auprès des apprentis pour délivrer les interventions collectives uniquement à ceux qui en expriment le besoin.

Cette année, nous avons continué à travailler avec le jeu de société « jeu m'Loge » et nous en avons acquis un nouveau : « Kijoulou ».

« Jeu m'loge » ressemble au Trivial Pursuit » du logement qui permet de faire le lien avec d'autres thématiques périphériques : budget, impôt, économie d'énergie, droits...

« Kijoulou » est, quant à lui, une sorte de Jeu de l'Oie, où les jeunes sont dans la peau d'un locataire pendant 1 mois et doivent gérer le quotidien, l'administratif et le budget d'un locataire avec un profil donné. Il permet de faire le lien avec d'autres thématiques telles que l'environnement, les économies d'énergie...

C'est 2 jeux sont un support à l'échange du fait d'une approche ludique facilitatrice pour les jeunes peu ou pas enclins à s'exprimer dans un groupe.

En 2016, des bouleversements devraient avoir lieu du fait de restrictions budgétaires importantes. Ainsi, jusqu'à présent, nous intervenions gratuitement car nous avions des subventions à cet effet. Cette année, nous serons dans l'obligation d'entrer dans une logique de prestations et nous ne savons pas encore si tous nos partenaires, mêmes historiques, pourront intégrer cela dans leur budget.

LES MESURES « ASLL » MAINTIEN

La mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) est sollicitée face à certaines difficultés repérées dans la prise en main d'un logement et à un besoin exprimé par les personnes d'être soutenues dans son investissement. Les axes de travail sont par la suite précisés lors de la signature d'un contrat d'accompagnement. Les entretiens réguliers au domicile et au Service Logement Jeunes ainsi que des ateliers collectifs et des rencontres extérieures avec des partenaires, permettent de travailler ces différents objectifs individualisés.

En 2015, 30 mesures ont été accordées et financées (contre 13 en 2014) par le Conseil Départemental pour 25 ménages accompagnés (8 mesures de 6 mois dont 7 renouvellements et 22 mesures de 3 mois dont 1 renouvellement). A noter également que les suivis de 5 mesures accordées et financées au titre de l'année 2014 se sont terminés en 2015.

En 2015, nous avons pu exercer les nouvelles mesures mises en place en 2014 par le Conseil Départemental, il s'agit des mesures « premiers pas dans le logement », accordées pour une durée de 3 mois. Cette mesure « allégée » par rapport à une mesure ASLL maintien classique vise à accompagner le ménage pour la réalisation des démarches afférentes à la prise d'un logement autonome (ouverture des compteurs, mise en place des paiements, mensualisation des charges, ouverture des droits...). Même si lors de l'évaluation de la situation, le travailleur social estime qu'un accompagnement renforcé de plus longue durée est nécessaire, c'est automatiquement cette 1ère mesure qui sera validée par le Conseil Départemental. Un renouvellement devra être demandé pour poursuivre l'accompagnement au-delà des 3 mois. Elle sera forcément octroyée pour 6 mois.

Ces nouvelles mesures nécessitent un travail partenarial étroit avec les services sociaux de secteur car dans ce cadre nous ne nous y substituons pas et n'assurons pas la référence socio professionnelle pour les personnes bénéficiaires du RSA.

Cela explique l'augmentation importante du nombre de mesures réalisées en 2015 par rapport aux autres années.

Caractéristiques des jeunes accompagnés (18-30 ans)

Les 25 ménages (28 adultes) concrètement accompagnés en 2015 se composent de la façon suivante : 12 hommes seuls – 3 femmes seules - 7 femmes célibataires avec enfant(s) – 3 couples avec enfant(s).

En début de mesure :

TRANCHE D'AGE	% en 2015	% en 2014
Les 18 – 21 ans	43	31
Les 22 – 25 ans	25	37,5
Les 26 -30 ans	32	25
Les plus de 30 ans	0	6,5

STATUT D'ACTIVITE	% en 2015	% en 2014
Bénéficiaire du RSA socle	50	37,5
Bénéficiaire du RSA activité	3.5	6,5
Bénéficiaire de l'AAH	3.5	6,5
En formation professionnelle	3.5	13
Salarié en CDD à temps plein	14.5	6,5
Salarié en CDD à temps partiel	11	6,5
Salarié en CDI à temps plein	3.5	6,5
Salarié en CDI à temps partiel	0	6,5
Salarié en intérim	3.5	6,5
Sans ressources	7	6,5

RESSOURCES	% en 2015	% en 2014
Sans ressources	7	0
- de 460€ / personne	21.5	31,25
Entre 461 et 807€	43	18,75
Entre 807 et 1148€	21.5	37,5
+ de 1148€	7	13

A noter que les chiffres ont été revalorisés par rapport à 2014 en tenant compte de l'augmentation du RSA socle, de l'AAH et du montant net du SMIC.

Les deux ménages sans ressources au moment du démarrage de la mesure ont été accompagnés dans le cadre des mesures ASLL sur le dispositif du logement expérimental destiné à accueillir des jeunes sans ressources.

Le contenu de l'accompagnement

Les principaux axes travaillés sont :

- L'appropriation du logement
- L'aide dans la gestion du budget: les accompagnements budgétaires sont réellement compliqués à mettre en place du fait de plusieurs facteurs: ressources quasi inexistantes ou faibles, rapport à l'argent complexe, nécessité de rigueur budgétaire, sollicitations extérieures (crédits à la consommation, société de consommation...).
- L'accompagnement dans les démarches administratives
- L'accès aux droits (santé, emploi, logement, etc.)
- L'insertion sociale et professionnelle.

Mais il est toujours abordé lors des entretiens, d'autres axes de travail, tels que l'éducation des enfants, les relations familiales, l'histoire de vie, l'estime de soi, l'entrée dans l'âge adulte, la mobilité, le rapport à l'identité... Autant de sujets qui nécessitent régulièrement des orientations et parfois des accompagnements vers nos partenaires.

En 2015, nous avons mené à bien des projets d'ateliers collectifs (goûters de Noël, atelier administratif, atelier budgétaire...). 6 actions ont également été mises en place afin de sensibiliser les jeunes autour des économies d'énergie et du gaspillage, en partenariat avec l'Agence Locale des Energies 37. 4 ateliers ont été proposés sur « la maîtrise des dépenses énergétiques et les éco-gestes », 2 de ces ateliers ont été réalisés au FJT et 2 ont été délocalisés sur les résidences de Saint Saveur et Langeais. 1 ballade thermographique a été réalisée, cela a permis de mesurer les déperditions de chaleur sur la résidence René de Prie.

L'ensemble de ces ateliers collectifs ont été ouverts aux résidents de l'Association mais également aux personnes accompagnées dans le cadre des mesures ASLL.

4- Le développement territorial et l'animation partenariale

4-1 Les projets de développement d'une offre adaptée aux besoins des jeunes

Depuis près de 10 ans, avec l'appui des pouvoirs publics, l'association contractualisait chaque année avec des Communautés de Communes dotées d'un PLH, afin de réaliser des études. Ce travail a permis d'accompagner plusieurs territoires dans les réflexions relatives à la problématique « habitat jeunes » de telle sorte à ce que des programmes d'actions puissent être envisagés et rendus opérationnels. Nous constatons depuis la fin d'année 2009, un relatif essoufflement de cette dynamique. Seuls quelques territoires restent aujourd'hui à mieux appréhender.

En revanche, depuis quatre ans, nous assurons le « service après vente » auprès des Communautés de Communes en les accompagnant dans la réalisation d'opérations, à différentes échelles.

○ La Communauté de Communes Chinon Loire Vienne

→ Nous avons réalisé l'accompagnement du gestionnaire pressenti (l'association CLAAC) pour l'opération de 12 logements programmée dans le Véron. Cette résidence a été inaugurée en fin d'année. Notre mission est donc terminée.



O L'animation locale de la plateforme régionale www.elogement.regioncentre.fr

Piloté par l'URHAJ Centre avec l'appui du Conseil Régional et de l'Etat, ce projet nous associant en Indre et Loire vise à lever l'un des freins à la mobilité formative que peut être l'accès à un hébergement quand les apprenants sont appelés à fréquenter un territoire de façon courte et/ou séquencée. Après une étude réalisée en 2013, visant à recenser et rendre visible l'offre d'hébergement existante, 2014 a permis la phase opérationnelle de conception de l'outil en ligne. Ainsi, le lancement de la plateforme « @logement» a eu lieu le 8 janvier 2015, en présence du Président du Conseil Régional et du Recteur de l'Académie. La plateforme est maintenant active et des réunions par département ont été organisées pour optimiser la fréquentation et envisager les adaptations. En Indre et Loire, la réunion s'est tenue en juillet dans les locaux du CFA du BTP.

○ Le projet d'Hôtel de l'Alternance :

Le projet d'Hôtel de l'Alternance a été retenu par le Premier Ministre au titre des Investissements d'Avenir. Nous rappelons que l'opération porte sur la création d'un foyer des jeunes travailleurs – résidence sociale de **45 logements pour 60 places** dont la particularité est de proposer des séjours courts et/ou séquencés, prioritairement à des jeunes en formation par alternance, grâce à une gestion de type hôtelier.

Localisée sur la partie du site des casernes Beaumont-Chauveau (quartier Chauveau) appartenant à l'Etat, l'opération a été provisoirement rebaptisée : Résidence « Hôtel de l'Alternance ».

Les travaux ont débuté en juillet 2015 et devraient s'achever en septembre 2016.

O Un projet de 5 logements à Joué lès Tours :

A la demande de la Ville de Joué lès Tours, propriétaire d'un bâtiment ancien à proximité de l'une de nos résidences, avec Touraine Logement, nous nous intéressons à sa transformation en une petite unité FJT de 5 logements. L'étude architecturale et l'approche financière ont été réalisées en 2012. Les travaux ont débuté en septembre 2014. La résidence a été livrée et inaugurée en octobre 2015.

Une nouvelle résidence à Bléré :

Portée par la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher, une nouvelle résidence devrait voir le jour sur le site de l'ancienne Gendarmerie. L'ASHAJ et l'EPCI ont été accompagnés par l'association pour la partie administrative.

4-2 La co-animation du « Groupe logement des Jeunes » du PDALHPD

Le groupe « Logement des jeunes » du PDALHPD 2012-2016 (plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) se réunit environ une fois par trimestre. Il est co-animé par l'Entr'Aide Ouvrière (EAO) et AJH. Le premier objectif qui lui a été assigné est de travailler sur la problématique des jeunes sans ressources ou aux ressources précaires ne permettant pas l'accès à un logement ou un hébergement adapté à leur situation.

Une étude dans ce cadre a été réalisée. En décembre 2014, une expérimentation a été lancée avec la prise d'un logement auprès de Tour(s) Habitat, pour une colocation de 2 jeunes sans ressources. Elle vise les jeunes qui ne relèvent pas d'un accompagnement resserré de type CHRS mais d'un accompagnement renforcé relatif à leur insertion professionnelle porté par la Mission Locale de Touraine.

En 2015, nous avons accueilli 4 jeunes sur ce dispositif. 2 ont accédé à un logement en résidence sociale de l'Association et 1 à un logement de droit commun dans le parc social accompagné d'une mesure ASLL.

En 2015, le groupe a suivi la mise en oeuvre de ce dispositif et a contribué également à la mise en place de la journée « Logement/Hébergement » qui se tiendra le 26 avril 2016.

A noter également que nous participons à d'autres groupes du PDALPD :

- la communication
- la sécurisation et le maintien dans le logement
- la complémentarité des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné

Nous sommes également associés aux différentes réflexions qui peuvent exister autour du logement et de l'hébergement et sommes membres de plusieurs instances décisionnaires sur ces mêmes thématiques : PLH, CUO ainsi que son comité technique, Commission de médiation locative (DALO)...

4-3 <u>La mobilisation du parc privé : le service de médiation locative</u>

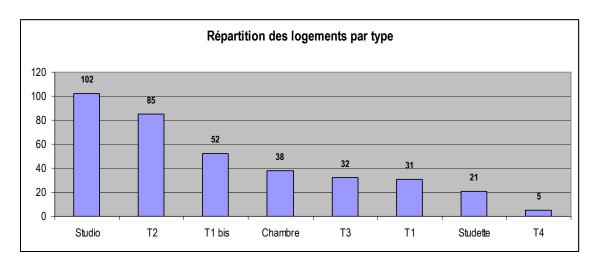
Cette action consiste à prospecter, capter de nouveaux logements, mettre en relation des bailleurs privés avec des jeunes demandeurs de logement, réaliser une médiation locative, repérer des logements insalubres ou non décents, gérer la base de données existante... Elle englobe l'ensemble des leviers permettant de faciliter l'accès des jeunes au parc privé et le maintien dans leur logement.

-L'animation d'une bourse au logement :

Elle nous permet de collecter des offres de logement grâce à la mise en place de relations privilégiées avec des bailleurs privés. Nous les proposons, après étude de leur projet, aux jeunes que nous accompagnons dans leur recherche. Nous assurons également un suivi du jeune une fois son entrée réalisée dans le logement.

En 2012, nous avons procédé à une refonte importante de la Bourse au logement en visant la fidélisation de nos partenaires bailleurs : mise en place d'une charte de la médiation locative, adhésion des bailleurs, contrat d'accompagnement pour le jeune, une systématisation des visites de logement en amont...

- Au 31/12/2015, notre bourse au logement compte 104 bailleurs privés pour 350 logements (pour près de la moitié d'entre eux, il s'agit de studio ou de T2, plus des deux tiers sont concentrés sur l'agglomération).
 - 5 nouveaux bailleurs ont adhéré en 2015 et 22 ont renouvelé leur adhésion.
 - 6 logements ont été visités
- Sur les territoires non agglomérés : 12 mises en relation ont été réalisées pour 11 jeunes, 5 jeunes sont entrés dans un logement de la bourse. 1 dossier est encore en cours d'accompagnement.
- Sur l'agglomération : 58 mises en relation ont été réalisées pour 47 jeunes, 22 jeunes sont entrés dans un logement de la bourse (4 dossiers sont encore en cours d'accompagnement).
- 27 jeunes sont donc rentrés dans un logement de la Bourse, cela représente environ 19 % des entrées réalisées par le SLJ dans le parc privé. (10% en 2014)



-Les autres actions menées pour faciliter l'accès des jeunes au parc privé et le maintien dans leur logement :

Nous participons au programme LCTS (logement conventionnés très sociaux) :

En lien avec l'Etat, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, nous intervenons pour faciliter la production et le suivi des logements privés conventionnés de type « très social ».

Les grands principes sont la sécurisation des bailleurs et la médiation entre les ménages et leurs locataires.

Nous assurons la médiation locative sur 5 LCTS (un à Tours centre, un à St Avertin, un à Chambray-les-Tours et deux à Loches).

En 2015, nous avons été interpellés pour :

- 1 renouvellement à Loches. La signature s'est faite en janvier
- 1 captation sur Tours. La signature s'est faite en juin.
- Nous sommes également en lien <u>avec le PACT sur le volet « Insalubrité ».</u> Pas de nouvelles études pour cette année mais une en cours.
- Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec <u>l'Association des Compagnons Bâtisseurs,</u> nous participons aux comités de pilotage sur la sensibilisation des ménages et bailleurs à la précarité énergétique.

-Un Toit En Partage:

Le projet "Un toit en partage" entend développer une forme de relation intergénérationnelle originale, en offrant aux jeunes la possibilité d'être hébergés chez un senior. Cette démarche solidaire a pour but de favoriser un enrichissement mutuel à travers une meilleure connaissance de l'autre.

Ce projet repose en outre sur deux constats : la difficulté pour certains jeunes de se loger avec un budget resserré ainsi que l'existence d'une souffrance liée à la solitude chez certains seniors.

En début d'année 2015, nous avons pris contact avec des bénévoles qui portaient cette initiative depuis 2007 car nous étions très intéressés par cette thématique. Lors de nos échanges, ils nous ont exprimé leur difficulté à gérer une activité qui franchissait un seuil de développement. Ils ne parvenaient plus à faire face aux demandes et à gérer le quotidien. Ils envisageaient l'hypothèse d'arrêter leur action ou de trouver une association acceptant de la reprendre. Reconnue pour son expertise sur les questions d'habitat et de jeunesse, notre association semblait avoir les atouts pour intégrer cette nouvelle action sans en dénaturer l'esprit et en cohérence avec notre projet associatif.

Portée par le Service Logement Jeunes, nous avons ainsi repris les activités au 1^{er} juillet 2015.

Il s'agit ainsi d'un concept simple mais d'une solution de logement pas comme les autres :

Un senior qui a une chambre libre, un jeune qui recherche un logement, l'envie mutuelle d'une entraide réciproque. Nous organisons alors la mise en relation et accompagnons les colocataires dans leur cohabitation. Il

s'agit de participer au développement des relations intergénérationnelles en favorisant le dialogue et la solidarité entre toutes les tranches d'âge dans un esprit de tolérance.

En 2015, nous avons rapproché 12 binômes et 1 trinôme. Les deux bénévoles de l'ancienne association, ont désormais intégré le conseil d'administration d'AJH et apporte au quotidien leur appui technique sur cette activité.

5- Le Restauration Associatif

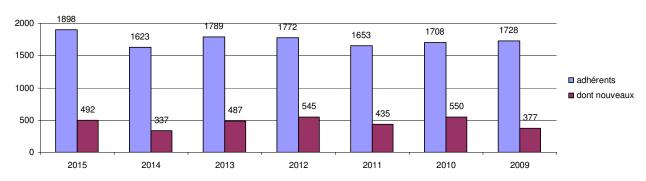
Depuis sa création en 1945, l'Association fait vivre une restauration associative ouverte aux adhérents demeurant dans le quartier ou y exerçant une activité professionnelle.

Ce service, certes original mais familier pour les associations Habitat Jeunes, fonde sa légitimité sur une mixité des publics accueillis. Chaque jour, jeunes résidents, employés et ouvriers du quartier, personnes âgées y résidant, directeurs de services de la Préfecture et du Conseil Départemental, cadres de la SNCF, élus du Conseil Général, majeurs protégés sous tutelle, musiciens de Jazz à Tours et du Conservatoire... s'y croisent et se côtoient.

Ce qui est moins visible, ce sont les autres actions menées qui concernent plus généralement les problématiques d'alimentation chez les jeunes. Nous en retrouverons le détail dans la seconde partie de ce chapitre consacré à la restauration associative.

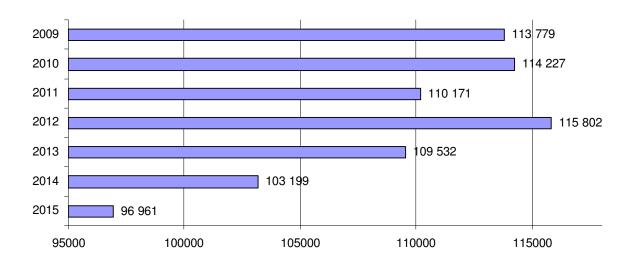
5-1 Le restaurant associatif - données générales

Les adhérents non résidents en 2015

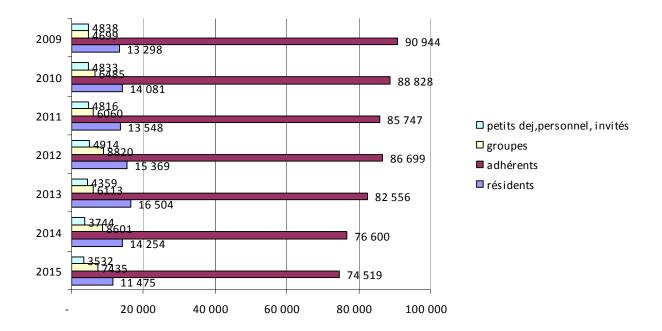


Nous connaissons une hausse assez nette du nombre des adhérents en 2015 (+16%). La part des nouveaux adhérents s'élève à 26%. A noter également les 723 adhésions journalières enregistrées depuis la mise en place en juillet 2015.

La fréquentation du restaurant associatif



Malgré tous nos efforts, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la communication, la baisse du nombre de repas servis se poursuit (- 6% sur l'année et – 16% en 4 ans). Nous avons toutefois noté une légère reprise au 3^{ème} trimestre.



Ce graphique nous montre que nous enregistrons une nouvelle diminution du nombre de repas servis. Les groupes résistent malgré la fin du festival Rayon Frais qui nous amenait 1800 repas. Un même nombre de repas servis au personnel. Les résidents continuent d'être moins nombreux à fréquenter le restaurant.

5-2 <u>La fréquentation et le respect de l'instruction fiscale</u>

Notre Association affirme le caractère social de son restaurant dont le fonctionnement s'inscrit dans les pratiques des Foyers de Jeunes Travailleurs et sont conformes à la ligne fixée par la Direction de la Législation Fiscale du Ministère des Finances. C'est sur ces bases que nous continuons à nous situer hors du champ d'application des impôts commerciaux.

Les critères précisés dans la « fiche technique » éditée par l'administration fiscale sont au nombre de douze regroupés sous quatre thèmes :

■ LE PRODUIT :

Notre service de restauration est ouvert à une population autre que les résidents de manière à privilégier le brassage social et intergénérationnel. Les statuts de l'association, les rapports d'activité, les projets pédagogiques témoignent de cette volonté.

1 - Le produit proposé consiste en un repas complet consommable sur place.

En théorie, le repas peut ne pas être complet. Le self intégral permet la prise d'un seul élément. Dans les faits, aucun adhérent n'utilise cette faculté mais tous apprécient la souplesse du dispositif proposé.

2 - <u>La salle de restaurant et ses horaires d'ouverture sont communs aux adhérents et aux résidents.</u> Ce principe est respecté.

3 - <u>Les espaces alloués à la restauration sont imbriqués dans l'espace du Foyer. Il doit être nécessaire de passer par l'entrée du foyer pour accéder au restaurant</u>

Ce volet de l'instruction est complexe à mettre en œuvre, notamment pour des raisons de sécurité. Les locaux d'activité ou spécifiquement liés à une fonction, du fait de leur implantation dans des bâtiments anciens de centre ville, sont dispatchés sur l'ensemble de l'unité foncière.

4 - <u>La salle de restauration est sous la responsabilité de l'équipe éducative.</u> <u>Une coordination doit être organisée entre cette équipe et les services de restauration</u>

Ce principe est respecté : L'Association s'est doté d'un projet social spécifique à ses adhérents non résidents. Animations, expositions, informations, communications ... les volets de ce programme sont présents et visibles dans l'espace restauration.

LE PUBLIC :

5 - Les usagers du restaurant sont adhérents à l'association.

Ce principe est respecté : Tous les membres, résidents et non résidents, sont titulaires d'une carte d'adhérent. Celle-ci est exigée à chacun des passages.

L'analyse des caractéristiques de nos adhérents non-résidents nous permet, chaque année, de vérifier le brassage social et générationnel, voulu par l'Association.

En 2015:

csp	nombre	pourcentage
Demandeur d'emploi	49	2,58%
Scolaire/Etudiant	158	8,32%
Ouvrier	38	2,00%
Employé	710	37,41%
Cadre supérieur	279	14,70%
Chef d'entreprise	13	0,68%
Artisan/Commerçant	32	1,69%
Libérale Profession	19	1,00%
Retraité	220	11,59%
Organisation	97	5,11%
Prof intermédiaire	43	2,27%
non communiqué	240	12,64%
total	1898	100,00%

tranche d'âge	nombre	pourcentage
- de 20	60	3,16%
20 à 29	170	8,96%
30 à 39	301	15,86%
40 à 49	393	20,71%
50 à 59	418	22,02%
60 à 69	166	8,75%
70 à 79	61	3,21%
+ de 80 ans	33	1,74%
sans réponse	296	15,60%
total	1898	100,00%

6 - Ils sont invités aux Assemblées Générales et ont le droit de vote.

Ce principe est respecté : Les adhérents sont invités par voie de presse. Des rappels sont effectués pendant plusieurs semaines sur les tables du restaurant.

7 - Ils sont éligibles au Conseil d'Administration

Ce principe est respecté : Les usagers de la restauration associative bénéficient de quatre postes dans le collège des membres associés. Ces postes sont systématiquement pourvus. Les résidents bénéficient également de quatre postes.

8 - <u>Ils sont informés et sensibilisés sur les situations des jeunes accueillis et sur les activités de l'association</u>

De nombreuses communications sont faites dans ce sens : voir projet – restauration et présence dans l'Espace Restauration, des documentations relatives aux activités de l'association.

9 – <u>Les adhérents sont sollicités pour participer aux actions menées par l'association.</u>

Ce principe est respecté : voir programme d'action restauration

Les adhérents sont sollicités lors de différentes actions tels que des quiz concernant la sécurité routière, des dégustations de produits locaux ...

10 - <u>Les résidents doivent représenter au moins les deux tiers de l'ensemble des bénéficiaires du service de</u> restauration selon les modes de calcul retenus par l'administration fiscale.

En 2015, les résidents représentaient 65.6 % des repas servis et les adhérents non résidents 34.4%

LES PRIX

11 - Les tarifs appliqués sont comparables à ceux de la restauration administrative pratiqués.

Ce principe est respecté. L'accueil des agents des administrations territoriales (Conseil Général, Ville de Tours), ceux de la SNCF, ainsi que notre convention avec le Ministère de l'Intérieur montrent que nos tarifs sont similaires. A noter que les restaurants administratifs peuvent bénéficier de subventions pour équilibrer leur gestion.

12 – <u>Les prix sont modulés en fonction des ressources des adhérents, lesquels resteront libres de communiquer le</u> montant de ces dernières pour bénéficier d'un tarif réduit.

Les étudiants, lycéens et les personnes justifiant de ressources mensuelles inférieures au SMIC peuvent bénéficier de tarifs préférentiels. Pour cela, la personne doit présenter un justificatif.

Actuellement, 132 adhérents (159 l'an passé) bénéficient de ce tarif.

Par ailleurs, des conventions ont été conclues avec l'école PIGIER, le Conservatoire, l'UER Musicologie et l'école Jazz à Tours pour faciliter l'accueil des élèves et stagiaire à des tarifs très adaptés à leurs modestes budgets. Au 31 décembre, **167 stagiaires et élèves** (113 l'an passé) bénéficiaient de ces conventions. Soit, en tout, **299 personnes.**

LA PUBLICITE :

L'Association ne fait aucune publicité sur ses activités.

5-3 La qualité alimentaire

Depuis plusieurs années, l'association est engagée dans une démarche visant à proposer une qualité alimentaire renouvelée à ses adhérents. Le choix a été fait de nous éloigner (si ce n'est de rompre complètement) des principes de l'agro industrie qui sont appliqués dans une immense majorité de restaurations collectives.

Cette démarche consiste, sur un plan général, à mettre en valeur le patrimoine culinaire de nos régions par la fabrication « maison » de nos plats et la découverte ou la redécouverte de plats traditionnels.

- à utiliser 85% de produits frais,

Mais aussi:

- à privilégier les fruits et les légumes de saison
- à confectionner les plats à base de produits bruts en évitant les préparations agro industrielles,
- à tisser des partenariats avec des producteurs locaux pour favoriser les filières courtes
- à conserver une politique tarifaire adaptée qui permet au plus grand nombre de consommer un repas complet à partir de 7.70 €uros pour les adhérents et de 6 €uros pour les résidents

Avec l'assistance technique de la société Empreintes Culinaires qui adhère aux mêmes valeurs que les nôtres nous oeuvrons pour une alimentation saine, propre et juste¹.

46

¹ Devise de l'organisation Slow Food

5-4 Les procédures et les contrôles

Depuis la fin de l'année 2011, nous nous sommes dotés d'une assistance technique avec la société Empreintes Culinaires. Cette société nous accompagne dans tous les aspects que recouvre notre projet « restauration » : qualité alimentaire bien sûr, mais aussi gestion et respect des normes sanitaires.

Aujourd'hui, les autocontrôles sont en place, des audits externes sont effectués, les tableaux de gestion sont tenus.

A la fin de l'année 2014, une inspection des « services vétérinaires », malgré quelques failles, a montré la fiabilité de nos procédures. Nous continuons de progresser.

5-5 La gamme de restauration(s)

Si le restaurant associatif a été de tous temps l'objet de toutes les attentions de l'association, car il en est l'une des vitrines, d'autres actions sont menées, principalement en direction des résidents.

Depuis la fin de l'année 2011, nous nous sommes dotés d'une nouvelle cuisine à l'usage exclusif des jeunes : la cuisine partagée. Equipée d'un matériel semi professionnel, les jeunes peuvent s'y confectionner leurs repas à plusieurs et le partager dans la même pièce. Ce nouvel espace vient renforcer les deux kitchenettes d'étage (ou de voisinage) dont les surfaces permettent seulement à une ou deux personnes de confectionner un repas. L'association a ainsi adopté le principe de « gamme de restauration(s) » permettant d'offrir plusieurs systèmes de restauration.

Un autre élément de cette gamme est la réservation de repas après l'heure du service.

5-6 Des actions collectives

Plusieurs actions en direction des résidents et des adhérents s'appuient sur la restauration et l'alimentation. Audelà du message sanitaire qui conserve son importance, notre volonté est de proposer à tous de découvrir notre patrimoine alimentaire et culinaire, de nouvelles saveurs, de nouveaux produits et de promouvoir le « bien manger »

Des fruits pour tous

Action financée par AJH sur ses fonds propres.

Le Programme National Nutrition Santé préconise de manger aux moins cinq fruits et légumes par jour. Les études menées par l'Observatoire National de la Santé des Jeunes créé par l'UNHAJ expliquent que les préconisations ne sont pas suffisantes pour influer durablement sur les comportements alimentaires des jeunes.

Chiffres clés 2015

- 30 fruits distribués par jours gratuitement aux résidents,
- près de 10000 fruits consommés par an.

Au restaurant associatif, le constat est similaire, les résidents consomment pas ou peu de fruits. Pourtant, lorsque celui-ci est offert, l'expérience démontre que la majorité des jeunes le mange. C'est par ces initiatives que les comportements alimentaires quotidiens pourront être modifiés durablement. Le fruit est dégusté sur place ou emporté. C'est un élément primordial de l'éducation à l'alimentation saine. La saisonnalité est aussi respectée dans le choix des produits.

En 2015, et malgré l'arrêt de tout financement depuis 2012, l'association s'est de nouveau positionnée pour maintenir cette action d'éducation alimentaire. « A AJH, les résidents mangent des fruits et en redemandent! ». Du lundi au vendredi, ce sont 30 fruits frais et de saison qui sont distribués au restaurant quotidiennement.



Des expositions

Les larges murs du restaurant associatif donnent des idées. Nous proposons toute l'année à des artistes (peintres, photographes...) d'exposer gratuitement à AJH. En fonction de l'engagement et de la volonté des auteurs, un vernissage peut être proposé.

PERIODE	ARTISTE	TITRE EXPO
17 février au 27 mars 2015	Anne Piégu	La rue après Charlie Hebdo
21 mai au 30 juillet 2015	Carmen Morrand	Artistes en scènes
25 septembre au 30 octobre 2015	Bernadette Leclercq	Bernadette Leclercq
18 novembre au 22 décembre 2015	Véronique Fièvre	Bords de Loire
22 décembre 2015 au 26 janvier 2016		Temps Machine Rewind
	Caroline Morrand & Kely	

Des producteurs locaux

L'association s'est engagé à cuisiner des produits frais issus, le plus souvent, de filières courtes. Des rencontres directes ont été imaginées entre producteurs et adhérents. Le restaurant associatif est ainsi transformé en espace de rencontre qui valorise le « bien manger » et la production locale.

En 2015 les adhérents ont rencontré :

- Biodivercity miel citadin
- Fromagerie Maurice yaourts
- Les Doiles fromages de chèvres
- Les Caves du Père Auguste Touraine primeur
- Bakery n co notre boulanger

Des partenaires engagés

D'autres partenaires interviennent, souvent en fonction de l'actualité, au restaurant pour interpeller directement les adhérents, ou/et présenter leurs actions.

- Agence Locale de l'Energie 37 : dans le cadre de la semaine de l'énergie du 05/10 au 10/10
- Planning familial : 1^{er} décembre journée mondiale de lutte contre le sida
- Bureau Information Jeunesse : sur le BAFA, les Services Volontaires Européens et les mobilités
- Fil Bleu (Kéolis : bus, tram), Citiz (voitures partagés), Tours Plus (communauté d'agglo avec la compétence mobilité) concernant les mobilités tourangelles
 - Des artisans locaux durant les Journées Européennes des Métiers d'Art

La lutte contre le gaspillage

En 2015, Les usagers du restaurant ont été sollicités pour participer à la lutte contre le gaspillage en commençant à trier leurs déchets. En communiquant autour du pain (aliment de base facilement

identifiable), chacun était invité à ne pas gaspiller et à trier en fin de repas. Une panière est désormais en permanence à disposition. Une action similaire est en place pour les canettes et plastiques.



XXXXXXXXXXXX

QUELQUES MOTS DE CONCLUSION ...

Une conclusion, c'est aussi l'occasion d'aborder quelques autres thèmes qui n'entrent pas forcément dans l'un des chapitre de ce rapport d'activité ... en voici quelques uns :

Nous avons continué de réunir le comité de pilotage de l'évaluation de telle sorte à procéder à la mesure des écarts entre les objectifs fixés et ceux atteints et nous donner de nouveau champs d'amélioration. Ce comité de pilotage est composé d'administrateurs, des délégués du personnel et de l'équipe de direction.

Nous avons également commencé à rencontrer les principales personnalités issues des nouvelles gouvernances territoriales (ville, agglomération, département). Les contacts sont bons, l'association est connue et reconnue dans ce qu'elle met en œuvre. Nous aurons néanmoins à nous adapter à certains changements d'orientation.

Notre association place son action dans le cadre d'un large réseau partenarial. A commencer par le mouvement Habitat Jeunes dont elle est un participant actif, tant au niveau régional que national. Mais elle s'inscrit également dans les réseaux locaux de la culture, de l'éducation populaire, de l'emploi, de l'habitat, de la santé, de la mobilité ... sans lesquels son action serait moins efficiente.

Que ces partenaires, bénévoles et salariés, soient ici remerciés.

Les années se suivent, se ressemblent ou non, mais le projet de l'association, lui, reste bien vivant, ancré dans la réalité de notre temps et celle de notre territoire.

Le Directeur, CI GARCERA

Annexe 1 - l'équipe salariée

L'Association emploie 38 salariés. Parmi ceux-ci, elle a accueilli en 2015, 10 contrats d'accompagnement dans l'emploi / CAE dont 4 en emploi d'avenir). Les fonctions occupées sont principalement sur des postes d'agent polyvalent en restauration, agent de restauration plongeur, agent d'accueil et administratif, agent de maintenance et agent de service.

L'Association apporte une attention particulière à l'accueil des ses nouveaux salariés en suivant une procédure d'accueil précise qui place le nouvel arrivant au cœur de la structure. Chaque nouvelle personne recrutée se voit présenter l'équipe de travail, les locaux et le poste par le responsable du service. Le lien est ainsi fait avec les autres membres de l'équipe afin de permettre une communication plus facile et ainsi d'être toujours vigilant et à l'écoute des personnes en contrats aidés. En plus de cet accompagnement sur le poste de travail, un accompagnement en direction de l'insertion sociale et professionnelle est réalisé par un responsable de service : aide dans la rédaction de CV et lettres de motivation, dans la recherche de formations, emplois... L'association élabore un plan de formation avec la personne en contrat aidé et s'attache à mettre en place une formation pendant la durée du contrat.

En 2015, nous avons accueilli beaucoup de nouveaux salariés en CAE notamment sur les fonctions de plonge en restauration. L'équipe a été totalement renouvelée en quelques mois, ce qui a généré un besoin de formation en interne d'adaptation au poste et aux procédures d'utilisation des produits d'entretien, des équipements de nettoyage.

BUREAU

PRESIDENT : SCHMITT Jean Charles
VICE PRESIDENTE : Marie Hélène GODEAU
VICE PRESIDENTE : GUINAND Liliane
SECRETAIRE : BOURGEOIS Olivier-

TRESORIER: KEHRWILLER Jean-Claude

MEMBRES: ALLAIN Jean - BESNARD Magali - MAISSANT Alain -

COURTOIS Denis

Un Conseil d'Administration de 24 membres Une équipe salariée de 38 personnes Février 2016

DIRECTEURGARCERA Claude

DIRECTRICE ADJOINTE

JONATHAN Cécile

RESPONSABLES DE SERVICE

JOVENEAUX Caroline et CARTEAU Cyril

ACCUEIL ET SURVEILLANCE

EMERY Christophe GAYRAUD David LOSANO Philippe

ADMINISTRATION SECRETARIAT

BENCHINOUN Malika COUCHOU-MEILLOT Jennifer DELORME Muriel

<u>Comptabilité :</u> DOMENGER Valérie (en remplacement de Léa

(en remplacement de Léa Verneau – en arrêt maladie) GUIONNIERE Angéline

DYNAMIQUES COLLECTIVES

Responsable : CARTEAU Cyril TOUFDY Pépiang

ENTRETIEN DES LOCAUX ET MAINTENANCE

CHASLES Patrick LANDU Nadège LECOMTE Patrick

RESTAURATION

Responsable : NOGUES Olivier

BOUCETTA Fatima
CHNIB Najmeddine
EVRARD Véronique
FARIBAULT Benoît
FORTIER Philippe
GONZALEZ Théo
KOUAME Désirée
LEFALHER Philippe
PICOT Amandine
MOUSSA Y. Halima
OLDJOU Djidi
POIRIER Sophie
VISONNEAU Line

SERVICE LOGEMENT JEUNES

Responsable:
JOVENEAUX Caroline

BESNIER Corine
CHAMPIGNY Déborah
LARGEAU Aline
LE PROVOST Gaëlle
LECOMTE Patrick
LESON Isabelle
NONET Tess
ZENOU Laeticia